

## La France, précepteur de l'Égypte indépendante ? Rivalités franco-britanniques et structuration du système scolaire national égyptien dans les années 1920

Les années vingt sont restées dans les mémoires comme un véritable âge d'or de la francophonie égyptienne. Celle-ci bénéficie à la fois de l'ampleur des héritages du passé et de circonstances politiques nouvelles nées de la révolution de 1919. Implanté depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le réseau des écoles catholiques draine à cette date une vingtaine de milliers d'élèves, essentiellement des chrétiens levantins. Ce réseau s'est étoffé à la faveur des lois françaises sur la laïcité, les religieux en exil bénéficiant en Égypte du soutien inconditionnel des consulats du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd. Au tournant du siècle, avec la séparation de l'Église et de l'État, l'anticléricalisme est davantage devenu un article d'exportation, et ce réseau confessionnel s'est vu complété par des établissements de la Mission laïque française, ciblant des clientèles juives, orthodoxes et musulmanes. Mais le véritable enjeu réside dans la tentative de reconquête de l'appareil éducatif d'État, dont la tradition francophone avait été initiée par les missions de Muhammad 'Ali, mais fortement mise à mal par quarante ans d'occupation britannique. Si les plus fervents nationalistes cessent rapidement de voir dans la France un recours contre le protectorat britannique et dénoncent par la suite avec vigueur les guerres menées en Syrie et dans le Rif, l'indépendance de l'Égypte octroyée par la déclaration unilatérale du 28 février 1922 renforce néanmoins une demande sociale d'instruction qui semble pour un temps s'orienter vers le français de préférence à l'anglais.

“Le choix culturel de la France en Égypte”<sup>1</sup> s'inscrit à la rencontre de plusieurs intérêts, que les années vingt permirent de conjuguer : désir de promotion sociale et marque d'hostilité envers l'occupant pour une répression qui a fait au printemps 1919 plus d'un millier de victimes sont les explications qui, à chaud comme *a posteriori* ont été le plus fréquemment avancées pour rendre compte de l'afflux de clientèle vers les écoles françaises et de la demande de rétablissement du français dans les filières officielles. Il faut peut-être y ajouter

---

<sup>1</sup>. Titre emprunté à Delphine GERARD, “Le choix culturel de la France en Égypte, la langue française en Égypte dans l'entre-deux guerres”, *Égypte-Monde arabe*, n°27-28, 3e-4e trimestres 1996, p. 261-263.

que le français se présentant comme la langue du droit, pouvait apparaître comme l'instrument indispensable à la conquête d'une indépendance totale, étendue aux quatre domaines réservés de la déclaration du 28 février<sup>2</sup>. Il véhiculait également les aspirations de la classe instruite des minorités confessionnelles à s'agréger à la société politique du nouvel État, dont l'accès à la citoyenneté ne sera réellement défini qu'en 1929. Du côté des dirigeants du pays, la promotion du français dans l'enseignement était, plus qu'un hommage rendu à leur formation et à leurs maîtres disparus ou vieillissants, un signe d'indépendance vis-à-vis des Britanniques et un gage de souveraineté de la part de gouvernements dont la légitimité était contestée par le Wafd et les électeurs lorsque ces derniers avaient la parole.

Au seuil des années vingt, les diplomates français ne sont pas moins désireux de reconquérir le terrain perdu, et de consolider les assises de leur réseau scolaire. En effet, la perspective de l'abolition des capitulations, prolongement attendu de l'accord de 1904, est présente dès le début de la Première guerre mondiale et menace l'ensemble de l'édifice scolaire français. Après les grandes inquiétudes que le protectorat a suscitées, l'irruption du mouvement national sur la scène politique et l'accès de l'Égypte à l'indépendance font naître un temps chez eux l'espoir de pouvoir réinvestir le système scolaire d'État. Ils s'y emploient tout au long de la décennie avec des schémas mentaux hérités du siècle passé et la conviction, acquise en 1908 avec la prise du pouvoir par les Jeunes-Turcs, qu'il suffirait d'étendre aux classes moyennes musulmanes les bienfaits de l'instruction — évidemment française — pour en faire une clientèle dévouée à la France plus qu'aux autres puissances européennes. Cette communication trace les grandes étapes de cette "reconquête" et met en évidence les résistances auxquelles elle s'est heurtée. La transformation en 1925 de l'Université égyptienne en une université d'État partage la décennie en deux phases, l'une ascendante, l'autre descendante au regard de cette ambition.

## **I. ENTRE DEMANDE SOCIALE ET OPPORTUNISME. L'AMORCE D'UN RETOUR (1919-1925)**

Le ministère de l'Instruction publique n'était qu'un acteur parmi d'autres de la scène éducative égyptienne. Son rôle éminent du tenait moins aux écoles

---

<sup>2</sup>. La déclaration du 28 février 1922 avait réservé à la Grande-Bretagne, en attendant une négociation ultérieure, la défense du pays, la sécurité des communications, la protection des intérêts des étrangers et des minorités, et l'administration du Soudan.

qu'il administrait directement qu'au fait qu'il était une instance de définition des filières, de validation des diplômes et de subvention éventuelle d'établissements non-gouvernementaux. S'il était à ce titre l'interlocuteur privilégié des diplomates français, il était loin d'être le seul, ce qui explique le caractère très éclectique de leur action.

### **1. Jeux mutuels de séduction et stratégie périphérique**

La contestation du protectorat anglais, et notamment de sa politique scolaire a très tôt rencontré un écho bienveillant auprès des autorités françaises locales. A l'automne 1918, Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France en Égypte en fin de carrière n'a sans doute pas oublié son voyage à Fachoda vingt ans auparavant pour annoncer au capitaine Marchand qu'il devait abandonner sa position. A sa suite, les diplomates français ne manquent aucune occasion de dénoncer — il est vrai, de façon beaucoup plus réservée que certains journaux français — la politique obscurantiste suivie par les Britanniques et le piètre état où ils ont conduit le système éducatif. La fermeture de nombreuses écoles secondaires et supérieures au printemps 1919 est, elle aussi, vivement remise en cause.

#### **“Heureusement, les événements politiques dont l'Égypte est le théâtre ont travaillé pour nous”.<sup>3</sup>**

Au fil de la répression qui s'abat sur le pays durant le mois de mars 1919, on voit monter une réprobation certaine des diplomates français, davantage dirigée contre les méthodes anglaises de maintien de l'ordre et la crainte de voir se transformer un mouvement anti-occupation en un mouvement xénophobe qu'inspirée par une quelconque sympathie pour la cause nationale égyptienne.

S'ils sont loin d'avoir pris la mesure de l'événement, ils voient en tout cas le moment venu de tirer profit de l'hostilité générale aux Anglais pour renforcer les positions françaises. Les rapports consulaires donnent lieu à une interprétation de toutes les manifestations ou de tous les signes qui pourraient aller dans le sens de cette analyse. Ainsi, le consul suppléant de France à Alexandrie signale, en août 1919 que *“tous les moyens sont actuellement bons pour montrer à quel point on déteste les Anglais, et [que] dans la plupart des écoles privées, on a supprimé*

---

<sup>3</sup>. Archives diplomatiques du Quai d'Orsay (ADQO), série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 98-102, propositions d'allocations pour 1920 faites par Henri Gaillard au Département, 15 juillet 1920.

*l'étude de l'anglais pour la remplacer par celle du français.*"<sup>4</sup> Le collège américain d'Assiout engage, pour la rentrée 1920, une institutrice française, afin de répondre à la demande des familles. Le consul de Port-Saïd fait part, lui aussi d'une démarche collective des professeurs de l'enseignement gouvernemental auprès du directeur de l'école des Frères, manifestant le "*désir du corps enseignant de notre ville d'apprendre la langue française, que l'on n'enseigne plus dans les écoles égyptiennes.*"<sup>5</sup> Plus circonspectes semble-t-il à Port-Saïd qu'à Alexandrie, ces analyses se gardent d'omettre "*que cette sympathie, provient en grande partie de la haine que nourrissent les indigènes à l'égard des Anglais*"<sup>6</sup>, et qu'elle risque de se faire bientôt plus exigeante. Or, il est bien clair que la France ne peut agir que dans la plus grande discrétion, et ne soutiendra pas la diffusion de sa langue en Égypte au prix d'une mésentente avec la Grande Bretagne, qu'elle pourrait payer d'un affaiblissement de ses positions au Maroc ou en Syrie. Les rapports d'Henri Gaillard, l'un des négociateurs du traité de Fès devenu chargé d'affaires en Égypte le rappellent à plusieurs reprises.

La demande sociale en faveur du français ne tarit pas les années suivantes. Dès la rentrée 1919, on signale six nouveaux professeurs recrutés en France par le gouvernement égyptien, l'un d'eux étant appelé à enseigner à l'école normale Sultanieh du Caire, l'autre au collège d'Assiout. A la rentrée 1920, c'est au tour de trois établissements gouvernementaux de Tanta, Zagazig et du Caire de répondre à la demande des familles en engageant des maîtres français. Henri Gaillard se montre extrêmement satisfait : "*Ces engagements portent à 19 le nombre des professeurs français ou suisses romans donnant, dans des établissements du Gouvernement, un enseignement général ou technique en français.*"<sup>7</sup>. La légation de France reçoit de nombreuses demandes de renseignements d'étudiants désireux de poursuivre leurs études en France, tandis que les plus anciennes écoles religieuses d'Alexandrie, celles des frères des Écoles chrétiennes et des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de Paul se voient contraintes de refuser tous les ans des élèves et envisagent sérieusement de

---

4. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°14, p. 96, lettre du 22 août 1919.

5. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°14, p. 242, lettre du 21 décembre 1919.

6. *Ibid.*

7. Archives diplomatiques de Nantes (ADN), Série Londres Ambassade, volume n°403, lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1920.

déménager ou d' "agrandir les établissements existants qui pourraient eux-mêmes facilement être doublés."<sup>8</sup>

### **Les effets de “la politique musulmane de la France”<sup>9</sup>**

Les signes d'encouragement sont multiples, et proviennent en premier lieu du Palais. Fouad ne manque pas une occasion de marquer son attention et sa préférence aux écoles françaises. En novembre 1921, avant d'achever son séjour estival à Alexandrie et de retourner au Caire, il tient à “visiter toutes les écoles étrangères de quelque importance”<sup>10</sup>, ce qui signifie sans doute, sous la plume du consul, le collège Sainte-Catherine et le lycée. “Le Sultan a visité également les écoles israélites où l'enseignement est donné en français, deux écoles grecques et trois écoles italiennes. Dans les Écoles grecques, il a été harangué en français et c'est en français qu'il a répondu. Il s'est montré satisfait partout, sauf dans une des écoles italiennes, celle des sœurs franciscaines où, dit-il, il a trouvé “les élèves indisciplinés et les maîtresses ignorantes.” Pour les écoles françaises, il n'a eu que des compliments ; mais il a déclaré indispensable de faire, au plus tôt, profiter de leur exemple les écoles égyptiennes qui devront être, dans une dizaine d'années, capables de leur faire concurrence et même de les remplacer. Je crois que c'est une utopie ; le sultan lui-même est trop averti pour n'en être pas convaincu.”<sup>11</sup> Chaque déplacement en province est pour lui l'occasion de mettre en valeur les établissements français. En janvier 1924, le roi visite à Port-Saïd le lycée français, les écoles des sœurs du Bon Pasteur et des frères des Écoles chrétiennes qu'il gratifie de dons généreux tout en se louant de l'action éducative de la France en Égypte.

En retour, les responsables des écoles françaises chantent les louanges du “Roi Fouad I<sup>er</sup> glorieusement régnant”, qui a repris toutes les ambitions éducatives de son “Grand-Ancêtre” : “Cette attention que le Chef de l'État prête aux questions pédagogiques se manifeste en toutes rencontres [...]. Ne retenons ici que la conduite du Souverain dans ses nombreux voyages à travers les provinces de la Haute et de la Basse Égypte. Dans chaque localité qu'Il traverse, nous disent les comptes rendus, la visite des écoles est inscrite en tête du

---

<sup>8</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 149-165, rapport sur les écoles françaises de la Basse-Égypte, janvier 1921.

<sup>9</sup>. L'expression reprend le titre d'une communication d'Henri LAURENS au CEDEJ au printemps 1996.

<sup>10</sup>. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°403, lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1921.

<sup>11</sup>. *Ibid.*

*programme. Partout Il inspecte, interroge, fondant les prix, donnant des récompenses, distribuant aux élèves, comme autrefois Charlemagne, l'éloge et le blâme avec impartialité. On voit alors notables et Conseils Provinciaux, stimulés par l'exemple venu d'en haut, rassembler des fonds, recueillir des souscriptions, et voici que, dans des districts jusqu'alors déshérités, des écoles toutes neuves semblent naître sous les pas de l'Auguste Visiteur, qui laisse après Lui, comme un sillage permanent, les traces de son bienfaisant passage inscrites sur le sol égyptien.”*<sup>12</sup>

Au delà même du Palais, l'opinion publique musulmane d'Égypte paraît, au moins jusqu'en 1925, assez favorable à la politique française. En octobre 1921, une délégation d'Égyptiens musulmans, composée de représentants de la presse nationaliste, des syndicats ouvriers, des propriétaires et des commerçants, se rend spontanément au consulat de France d'Alexandrie pour prier le consul de transmettre au gouvernement français l'expression de leur gratitude. *“La politique musulmane de la France depuis le traité de Versailles est grandement appréciée par les musulmans d'Égypte, m'a exposé le représentant des journalistes qui parlait au nom de la délégation. La sympathie que nous avons manifestée pour la Turquie dès le lendemain des hostilités, les dissentiments qui nous ont parfois séparés de l'Angleterre, la fin de non-recevoir que nous avons opposée à certaines ambitions grecques, notre attitude dans la question du Khalifat où nous refusons de dresser la Mekke contre Constantinople, l'intérêt que nous témoignons publiquement aux choses de l'Islam, en fondant par exemple une université musulmane et en édifiant une mosquée à Paris, ont fini par nous concilier l'amitié d'une élite égyptienne qui se tenait sur la réserve depuis l'accord franco-anglais d'avril 1904.”*<sup>13</sup> Si le consul reçoit ces compliments avec beaucoup d'empressement et un mépris bien dissimulé pour les *“sentiments d'une poignée de dirigeants versatiles, impressionnables à l'excès, dépourvus d'expérience politique, attachés à toutes sortes d'enfantillages, et qui nous aiment au fond moins pour nous-mêmes que contre leurs adversaires du moment, qui sont les Grecs et les Anglais”*<sup>14</sup>, leur réaction répond pourtant bel et bien aux objectifs de la propagande française en direction du monde musulman.

---

12. R.P. BOVIER-LAPIERRE, “La renaissance intellectuelle de l'Égypte”, in *L'Égypte contemporaine*, n°139, janvier 1933, p. 72

13. ADQO, série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°18, p. 82, lettre du 21 octobre 1921.

14. *Ibid.*, p. 83.

En effet, sous l'impulsion de la Commission interministérielle des affaires musulmanes, dont la création en 1911 est presque exactement contemporaine de celle du service des Œuvres françaises au ministère des Affaires étrangères (1909) se développe l'idée que la France est aussi, par son empire colonial, une puissance musulmane. La Première guerre mondiale, en révélant la "loyauté" des Algériens dont on attendait plutôt l'insurrection, a favorisé la prise de conscience de l'existence d'un "islam français" qu'il s'agit à présent d'encadrer. De ce point de vue, l'Égypte, plus encore que le Levant, intervient comme une instance de légitimation. C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter les "tournées" de Si Kaddour Ben Ghabrit en Égypte, Syrie et Palestine au printemps 1927 et de février à mai 1928, pour lancer une souscription en faveur de la mosquée de Paris et de l'aménagement dans la capitale d'un cimetière musulman. Le comité chargé de recueillir les fonds, composé de notabilités religieuses et politiques (députés, sénateurs de tous partis, et professeurs de l'université d'Al Azhar), avait à sa tête Mahmoud Bey el Bassiouni, vice-président du Sénat. Le cadeau d'un *minbar* destiné à la mosquée par le roi à cette occasion s'inscrit dans une logique de double reconnaissance de l'Islam en France et de la France comme "puissance musulmane".

Tous les moyens sont bons pour afficher la bienveillance de la France envers l'Islam et, plus largement, les traditions orientales. En 1932 encore, le congrès de musique arabe du Caire est l'occasion de réaliser une opération de propagande intéressante, conformément aux attentes de Gaillard qui avait plaidé pour la participation de musiciens des possessions françaises d'Afrique du Nord, malgré les craintes "*d'un contact de nos sujets musulmans avec des éléments d'agitation en Égypte.*"<sup>15</sup>

Le bilan s'avère très positif : "*En ce qui nous concerne, nous n'avons qu'à nous féliciter du Congrès au cours duquel les Français et les protégés français n'ont cessé d'être mis en vedette. Le ministre de l'Instruction Publique, après avoir ouvert le Congrès, a passé la présidence de la séance inaugurale à M. Henri Rabaud [Directeur du Conservatoire de Paris]. [...] J'ai réuni à la Légation au cours d'une soirée de musique orientale les musiciens d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, qui ont eu beaucoup de succès. Enfin, les congressistes égyptiens et des autres pays arabes ont pu se rendre compte que la France, loin d'annihiler les coutumes et les traditions des peuples qu'elle protège, met au*

---

<sup>15</sup>. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°66, lettre du 27 octobre 1931.

*contraire tous ses soins à les développer et à les encourager. Cette manifestation orientale aura donc servi nos intérêts d'une façon indirecte, mais dans une mesure très appréciable.*"<sup>16</sup>

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, de Medînat-al-Fayûm à Port-Sa'îd et d'Alexandrie à Louxor en passant par Assiout, les plus fermes partisans du mouvement nationaliste réclamer au début des années vingt, une extension de l'enseignement du français. A Alexandrie, lors d'un banquet nationaliste, un orateur déclare que *"l'instruction publique doit retourner à l'enseignement du français, mais même du latin, seul compatible avec le génie oriental."*<sup>17</sup> Au même moment, Ibrahim bey Dalla, agent consulaire de la France à Medînat-al-Fayûm évoque la tenue d'une réunion chez un des membres de la Délégation égyptienne, S.E. Hamad pacha al-Bassal afin de sonder l'opinion sur un éventuel accord avec les Britanniques. Il en ressort une très grande attente vis-à-vis de la France et du français : le gouvernement égyptien est invité par les participants à cette réunion à fonder sur tout le territoire *"des écoles destinées à l'enseignement du français"*, ou à subventionner les écoles publiques et privées existantes *"à l'effet de faire enseigner cette langue et de lui donner le rang qu'elle avait avant l'occupation."*<sup>18</sup> Cédant à l'enthousiasme, le compte-rendu n'oublie pas non plus de faire miroiter une prise en main par les agents consulaires français du commerce du coton, et rappelle les bonnes intentions des participants pour les intérêts des puissances dans le pays, spécialement la France, qui se voit reconnaître par "les nationalistes" des intérêts commerciaux, politiques et moraux.

### **Un programme de subventions indirectes**

D'autant plus réservés sur ces promesses et ces marques de sympathie qu'ils peuvent constater combien leurs "disciples" ont bien assimilé la pratique du double langage, les responsables français vont avancer avec d'infinies précautions et les moyens mesurés que le Département mettra à leur disposition. C'est à Alexandrie que va se mettre en place, sous l'impulsion de Marcel Fort, proviseur du lycée de la Mission laïque, le dispositif destiné à diffuser le français

---

<sup>16</sup>. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°66, lettre du 14 avril 1932.

<sup>17</sup>. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°39, lettre du consul suppléant gérant le consulat de France à Alexandrie à Henri Gaillard, datée du 8 septembre 1920.

<sup>18</sup>. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°39, rapport du 11 novembre 1920.

dans les catégories instruites de la population musulmane. Les difficultés que rencontrent les écoles congréganistes dans le recrutement des enseignants et la vétusté de leurs locaux<sup>19</sup> conduisent le consulat et la légation à souscrire rapidement à ces projets qui paraissent prometteurs.

La démarche initiale consistait, à l'image de ce qui avait été réalisé en Tunisie, à mettre en place, à destination de la colonie maghrébine d'Alexandrie, deux grandes écoles franco-musulmanes, la première pour les filles, la seconde, un peu plus tard, pour les garçons. Devant l'absence de soutien financier du gouvernement général de l'Algérie et des résidences générales du Maroc et de Tunisie, une deuxième solution fut proposée, à destination d'un plus large public. Il s'agissait d'établir, dans les centres où l'enseignement français n'avait encore aucun représentant, et notamment en Haute-Égypte, des écoles délivrant un enseignement primaire en français et en arabe, ainsi qu'un enseignement professionnel pour les garçons et des notions d'économie ménagère pour les filles. Le soutien d'Henri Gaillard est total : *“Dans les régions où [des écoles “purement égyptiennes”] font, et feront longtemps encore, défaut, une école franco-musulmane, école d'un type nouveau maintenant à la langue arabe le caractère de langue nationale que les nationalistes entendent lui conserver, aurait de sérieuses chances de succès. Notre intérêt en ce cas n'est-il pas de prendre les places partout où elles se trouvent vacantes ?”*<sup>20</sup>

Le crédit de 90 000 F accordé par le Département en 1921, qui représente environ le cinquième du montant total de l'allocation annuelle accordée par la France à l'ensemble des établissements scolaires et hospitaliers du pays oblige toutefois les promoteurs du projet à réviser à la baisse leurs ambitions initiales. Il ne permet de subventionner, la première année à Alexandrie, que trois écoles privées. Le premier établissement, avec 500 LE, draine la moitié des 60 000 F réservés aux écoles d'Alexandrie. La somme suffit à financer les salaires de trois institutrices françaises qui assurent des cours de langue, de travail manuel, de dessin et de peinture<sup>21</sup> Le public visé y est particulièrement bien ciblé : *“Cet établissement recrute une clientèle aristocratique presque exclusivement*

---

<sup>19</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 149-165, rapport sur les écoles françaises de la Basse-Égypte, janvier 1921.

<sup>20</sup>. ADN, Service des Œuvres, sous-série D-Levant, volume n°179, lettre du 19 janvier 1921.

<sup>21</sup>. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 34, rapport du consul de France à Alexandrie, F. Girieud, du 9 février 1925.

musulmane, à l'exception de quelques coptes et syriennes de religion israélite ou catholique.”<sup>22</sup> Celui des deux autres écoles paraît plus modeste ; leur subvention n'est que de 140 livres, et leurs locaux sont mis à la disposition du consulat pour y organiser des cours du soir pour adultes.

La subvention parvient en livres égyptiennes aux écoles par l'intermédiaire du proviseur du lycée, qui l'a lui-même discrètement reçue du consulat. Cette gymnastique est destinée à éviter l'inconvénient d'une subvention directe du gouvernement français : *“L'indigène de la classe moyenne est tout disposé à faire apprendre le français à ses enfants, mais son sentiment national se trouvant actuellement surexcité, il répugne parfois à envoyer ceux-ci dans une école non égyptienne. Aussi, pour atteindre cette clientèle, n'y avait-il de meilleur moyen que d'assurer la rémunération de professeurs français faisant dans les écoles indigènes mêmes des cours de français. Cette méthode, tout en répondant au désir même de l'indigène, a donné à l'usage les meilleurs résultats ; elle sert au développement de notre politique d'influence en même temps qu'elle ménage les sentiments nationaux des Égyptiens.”*<sup>23</sup>

Au Caire, c'est aussi l'Alliance française et son délégué, M. Péliissié du Rausas, directeur de l'École française de Droit depuis 30 ans qui servent cette politique des écoles musulmanes et font office d'intermédiaires de la légation. M. du Rausas s'est mis en rapport avec le président de la Société des Écoles libres musulmanes, un de ses anciens élèves. *“Il pense, après entente avec lui, être en mesure de faire introduire l'étude du français dans une grande école secondaire de garçons située au Caire dans un quartier purement indigène.”*<sup>24</sup>

En attendant la réalisation du projet, c'est l'école française d'Al-Azhar, créée par l'Alliance française à côté de l'université musulmane dont elle a emprunté le nom, qui sert de pôle de diffusion du français. Réunissant près de 400 étudiants musulmans de toutes nationalités en 1921, elle organise des cours du soir allant de l'apprentissage de l'alphabet latin en année préparatoire à des explications de morceaux choisis de La Fontaine, Corneille, Racine, Hugo et Lamartine en troisième année. Ses élèves sont presque tous étudiants d'Al-Azhar,

---

<sup>22</sup>. *Ibid.*

<sup>23</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 154, Henri Gaillard, Propositions d'allocation aux écoles pour 1924, datée du 1<sup>er</sup> avril 1924.

<sup>24</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 201. Lettre d'Henri Gaillard du 1<sup>er</sup> décembre 1921.

et l'institution se flatte même d'accueillir en 1929 quelques professeurs de l'université sunnite<sup>25</sup>. Au début de la décennie, Henri Gaillard se propose, avec la subvention allouée aux écoles musulmanes, de fonder une école similaire auprès de la mosquée de Tanta<sup>26</sup>. Les perspectives ne manquent pas : *“Je suis saisi de demandes d'écoles musulmanes de Haute-Égypte qui, ayant appris que le Gouvernement français s'intéresse à elles, demandent des professeurs de français.”*<sup>27</sup>

Les fluctuations monétaires auront cependant rapidement raison des projets trop ambitieux. En 1920, Henri Gaillard se plaignait déjà d'un taux de change qui avait mis la livre égyptienne à près de 50 frs, réduisant de moitié les allocations versées aux écoles par rapport à l'avant-guerre.<sup>28</sup> Mais il doit très vite faire face à une importante dépréciation du franc par rapport à la livre égyptienne, qui vaut 60 F en 1921, et près de 77 F en 1923<sup>29</sup>. Lié par le caractère fixe de la subvention en livres et le mode de versement choisi, il est régulièrement contraint de demander des rallonges budgétaires au Département. Il se sent même obligé, en 1924, d'argumenter un peu plus que les fois précédentes : *“Je demande donc au Département de bien vouloir faire tout le possible pour que le léger relèvement de crédit devenu nécessaire soit accordé et qu'une œuvre si bien commencée ne se trouve pas entravée faute de ressources financières, une suspension de nos paiements risquant, d'ailleurs, de faire dans les milieux indigènes une impression très défavorable au prestige de notre pays.”*<sup>30</sup>

La mise en place de ces “écoles musulmanes” vaut à MM. Fort et Péliissié du Rausas une proposition de décoration ou de promotion dans l'ordre de la légion d'honneur dès 1922. C'est qu'une réelle dynamique semblait enclenchée : à Alexandrie, *“plusieurs écoles privées importantes ont déjà accueilli les professeurs de français subventionnés par l'intermédiaire de l'Alliance française au moyen des fonds mis à la disposition du Consulat. D'autres écoles officielles, celles-là, se sont vues obligées de fonder à leurs frais des cours du même genre*

---

25. ADN, série Service des Œuvres, sous-série D-Levant, volume n°178, Rapport sur l'activité du Comité de l'Alliance française du Caire au début de l'année scolaire 1929-1930.

26. Lettre citée du 1<sup>er</sup> décembre 1921.

27. *Ibid.*

28. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, lettre du 15 juillet 1920. Jusqu'en 1914, la livre égyptienne valait 25, 92 F.

29. *Ibid.*, volume n°33, lettre du 22 mars 1923.

30. *Ibid.*, Propositions d'allocation aux écoles pour 1924, datée du 1<sup>er</sup> avril 1924.

*pour lutter contre la concurrence.*”<sup>31</sup> En 1923, la société de bienfaisance musulmane *al-‘urwa al-wuthqa* demande au consulat de l’aider à enseigner le Français aux jeunes filles musulmanes placées sous son contrôle, soit 1 400 élèves potentielles<sup>32</sup>. La décision du Département de monter la subvention à 120 000 F prend moins de dix jours. Deux ans plus tard, Louis-Frédéric Girieud triomphe à propos des écoles de filles de la société de bienfaisance : “*dans toutes leurs écoles primaires d’Alexandrie et de Tanta, il y a des cours de français tous les jours, et l’Alliance française prend à sa charge la moitié du traitement des institutrices chargées des cours.*”<sup>33</sup>

A Alexandrie, le budget consacré aux écoles musulmanes a pris de telles proportions qu’il représente à partir de 1923 70% des subventions accordées aux établissements scolaires et hospitaliers de la circonscription consulaire<sup>34</sup>. En dépit des difficultés liées au change, le plan se déroule sous les meilleurs auspices. En 1925, sept établissements du Caire sont subventionnés par l’intermédiaire de l’Alliance Française, et absorbent une somme de 74 200 F, “*soit à peu près les deux tiers de la somme globale attribuée à toutes les autres écoles libres européennes. Mais cette allocation de 74 200 F a permis à l’Alliance Française de faire pénétrer l’enseignement français dans les milieux purement indigènes où sans cela, il n’aurait jamais été introduit.*”<sup>35</sup>

Après les filles, c’est pour les garçons que se manifeste une demande envers le français. Tandis qu’un membre de la Société *al-‘urwa al-wuthqa*, Saki Ragheb bey entreprend en 1925 des démarches auprès du comité Franco-musulman de Paris, le vice-président, M. Nadoury prend contact avec le consul

---

31. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 130, rapport de Pierre de Witasse daté du 19 septembre 1923.

32. *Ibid.*

33. ADQO, Rapport du consul de France à Alexandrie du 9 février 1925 déjà cité.

34. En 1923 à Alexandrie, la subvention de 120 000 F consacrée aux écoles musulmanes concerne un effectif d’un millier d’élèves, qui passeront à 2 400 en septembre (50 F / élève) ; A la même date, dans la même circonscription consulaire, une subvention de 52 000 F concerne les 10 560 élèves des écoles congréganistes et laïques (hors mission laïque), soit 5 F / élève. Aux yeux de la légation, il est clair que la nouvelle clientèle a dix fois plus de prix que l’ancienne... Albert SALON rappelle (“La diffusion du français hors des pays francophones et francisants” *op. cit.*, p. 426), que le coût des écoles religieuses n’a jamais été très élevé pour le budget de l’État, et que cette réalité a toujours été soulignée par les différents ministres des Affaires étrangères pour continuer à obtenir du Parlement le soutien de leur action.

35. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 8, propositions d’allocations, février 1925.

d'Alexandrie, en se faisant fort de faire admettre par le conseil de la société un enseignement de français dans les écoles primaires de garçons. Cela représenterait plus de 1 300 élèves, répartis dans cinq écoles d'Alexandrie. Gaillard, malgré le coût que cela représenterait, y voit la consécration de toute une action : *“l'enseignement du français dans les écoles de garçons de la Société étendrait de façon particulièrement efficace notre influence. Les écoles de l'Orwa el Weska sont, en effet, quasi gouvernementales, et il n'est pas douteux que l'institution de cours de français dans ces établissements déterminera le Gouvernement Égyptien à créer des cours analogues dans ses propres écoles [...] Pour ma part, je ne puis qu'émettre un avis favorable à la réforme projetée. Elle constituerait en effet un excellent instrument de propagande française, d'autant plus efficace qu'il agirait sur l'élément musulman masculin.”*<sup>36</sup>

## 2. Une nouvelle donne pour l'enseignement secondaire

La stratégie périphérique est bien claire. Derrière les écoles musulmanes, ou l'école copte de Louxor elle aussi subventionnée par l'Alliance française dans les mêmes conditions, ce sont des écoles *“purement indigènes”* qui sont visées, avec pour fin ultime la reconquête de l'enseignement gouvernemental qui permettrait à la fois de pérenniser cette implantation et d'en faire supporter la charge au budget du ministère de l'Instruction publique égyptien. Cette approche, qui confessionnalise l'indigénat en le réduisant aux clientèles communautaires de la France peu ou mal constituées — musulmane et copte — parce qu'elle considère le mouvement national comme le résidu d'une *“européanisation”* manquée mais inéluctable, prolonge le jeu de miroirs spécifique aux relations culturelles entre l'Occident et l'Islam, qui a traversé tout le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. Elle contribue à tracer et à renforcer les frontières de la nation sur laquelle l'État est appelé à exercer sa souveraineté. L'institutionnalisation des filières d'enseignement va également dans ce sens. A ce titre, la transformation de l'université égyptienne en université d'État en 1925 rend absolument nécessaire la reconquête par la France du réseau gouvernemental, si elle entend, à terme,

---

<sup>36</sup>. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 42, lettre d'Henri Gaillard à Édouard Herriot datée du 6 mars 1925.

<sup>37</sup>. Cf. Henri LAURENS, *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 36 et p. 58 : *“L'Occident construit une certaine image de l'Orient et, au bout d'un certain temps, l'Orient renvoie cette image à l'Occident, confirmant ainsi la validité de la première analyse. [...] Ce qui, au départ, n'est qu'une simple tactique politique, de part et d'autre, devient une réalité admise plus ou moins sincèrement par les deux parties.”*

conserver l'usage de sa langue au sein de l'appareil d'État et, plus largement, dans le pays.

### **De l'université privée à une université d'État**

L'installation en 1917 par le ministre de l'Instruction publique de la commission chargée de mettre en place une université d'État englobant les écoles supérieures existantes et comprenant en même temps de nouvelles facultés pour les matières absentes de l'enseignement supérieur officiel, liait l'institution à l'avènement la même année de celui qui avait été le premier recteur de l'Université égyptienne, et entretiendra, tout au long de son règne, son image de "prince de la Renaissance"<sup>38</sup> et de monarque éclairé. De suspensions en ajournements et recomposition de la commission après la déclaration du 28 février 1922, ses travaux aboutirent au décret fondateur du 11 mars 1925<sup>39</sup> qui instituait les quatre facultés de droit, médecine, lettres, et sciences<sup>40</sup>.

Les enseignants français avaient depuis longtemps été évincés de l'école de médecine ; à la différence des Britanniques, leur influence était également nulle dans la toute nouvelle faculté des Sciences. Les enjeux en revanche étaient de taille pour les Français à la faculté des Lettres qui succédait à l'Université égyptienne fondée en 1908 et à la faculté royale de Droit qui marquait la promotion, au moins dans la titulature, de l'École royale de Droit. Les premiers jugements sur l'université d'État en projet ne s'y trompaient pas : il ne pouvait s'agir que d'une manœuvre supplémentaire pour saper l'influence de la France : *"La nécessité d'une institution de ce genre n'apparaît pas d'une façon bien nette tant que l'instruction primaire et secondaire indigènes demeurent aussi rudimentaires. Cependant les autorités égyptiennes y tiennent par amour propre et les Anglais n'ont eu garde de les dissuader espérant se servir de cette Université contre les établissements d'enseignement étrangers."*<sup>41</sup>

---

<sup>38</sup>. Donald M. REID, *Cairo University and the making of Modern Egypt*, Cambridge University Press, 1990, Cairo, AUC Press, 1991, p. 71.

<sup>39</sup>. *Ibid.*, p. 75-79.

<sup>40</sup>. Les autres écoles et instituts, et notamment les écoles d'agriculture, d'ingénieur et de commerce ne furent associés que progressivement à l'université.

<sup>41</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 110, lettre d'Henri Gaillard au Département du 15 juillet 1920.

Autant qu'un fait du Prince, l'université était aussi, en ce début des années vingt, une tribune du mouvement national<sup>42</sup>. Toute l'ambition française résidait dans la volonté de faire nommer le plus possible de professeurs, de maîtres de conférences ou de lecteurs français dans la section de langue et de littérature française de la faculté des Lettres ou à la faculté de Droit. La traditionnelle rivalité franco-britannique, à laquelle participaient ponctuellement les Italiens se trouvait cependant confrontée à de nouveaux acteurs, dont les prétentions relevaient, pour Gaillard, de l'incongruité : *"il ne faut pas se dissimuler que nous aurons à lutter contre les tendances violemment xénophobes qui se distinguent très nettement au sein de la Commission principale que préside Ismaïl Pacha Hassanein, nationaliste intransigeant et d'esprit borné. Sous son instigation, cette Commission a émis récemment le vœu que la langue arabe soit imposée comme langue obligatoire pour toutes les matières enseignées à l'Université. Ainsi, non seulement les sciences exactes, pour lesquelles la langue arabe est impropre, mais encore la littérature et la grammaire françaises devraient être enseignées en arabe, dans le pays où toutes les personnes instruites parlent notre langue."*<sup>43</sup>

Le rapport de Louis Clément qui présidait la sous-commission de la Faculté des Lettres, section de langue et littérature française est moins abrupt sur la question : *"Il est vrai que dans la commission de l'Université plusieurs membres ont proposé de faire de l'arabe la langue obligatoire de l'enseignement pour toutes les matières ; c'est le vœu bien naturel et respectable des Égyptiens à l'égard d'une université qu'ils voudraient nationale, comme celle dont nous allons parler plus loin ; sans combattre entièrement ce vœu, nous avons demandé que dans l'intérêt même des études, l'obligation de l'arabe ne s'étende pas à l'enseignement des langues et des littératures étrangères, la Sous-Commission des lettres [présidée par M. Walton, directeur de l'Ecole Sultanieh de Droit] s'est rangée à notre avis."*<sup>44</sup>

### **A la conquête de l'enseignement secondaire**

Une telle argumentation n'était tenable que dans la perspective d'une réforme profonde de l'enseignement secondaire. Le rapport des travaux de la

---

<sup>42</sup>. Donald M. REID, *Cairo University...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>43</sup>. ADQO, lettre citée d'Henri Gaillard au Département du 15 juillet 1920, p. 111.

<sup>44</sup>. ADQO, rapport du 24 avril 1920 de la sous-commission de la section française de la Faculté des Lettres rédigé par M. Clément et annexé à la lettre d'Henri Gaillard, p. 103.

sous-commission présidée par Louis Clément prévoyait, en accord avec la commission de l'université, l'établissement d'un cours intermédiaire de deux ans maximum sanctionné par un examen permettant l'entrée à l'université. Elle proposait d'ailleurs de rendre obligatoire durant ces deux années l'enseignement du français à raison de six heures par semaine et de mettre en place pour l'accès à toutes les sections de la faculté des Lettres<sup>45</sup> une épreuve de français, qui n'était jusqu'alors obligatoire que pour l'école de Droit.

Le caractère facultatif du cours intermédiaire lui-même permettait à "*des candidats ayant une préparation suffisante*" — comprendre provenant d'une école française — de passer directement l'examen d'admission à la fin de l'école secondaire. Mais pour la majorité des élèves, appelés à sortir de l'enseignement gouvernemental à mesure que son réseau s'étofferait, le rapport s'achevait par le souhait "*que l'enseignement du français soit rétabli dans les écoles primaires, et à partir de la première année dans les écoles secondaires, les élèves pouvant choisir, suivant leurs besoins ou leurs goûts, le français ou l'anglais comme langue principale.*"<sup>46</sup>

La déclaration d'indépendance imposa de remettre en chantier les travaux de ces commissions, mais l'idée fut à nouveau avancée trois ans plus tard au ministère de l'Instruction publique par l'un de ses anciens membres, M. Chauffour, inspecteur de l'enseignement du français auprès du gouvernement égyptien à l'occasion d'un rapport sur l'enseignement de la langue française en 1922-1923. Celui-ci comportait également une "proposition d'extension de cet enseignement" et un vibrant plaidoyer en faveur du français.<sup>47</sup> Entre-temps, le poste de conseiller britannique auprès du ministre de l'Instruction publique avait été supprimé et la direction de l'École royale de Droit avait cessé d'être anglaise pour échoir à Ali Maher, juriste formé en France, ce qui autorisait tous les espoirs.

Le rapport confirme le développement de l'enseignement du français dans les écoles privées. Il témoigne d'une demande des familles, à laquelle, par

---

<sup>45</sup>. La faculté des Lettres était initialement divisée en dix sections, pour chacune desquelles une sous-commission avait été instituée : Langue et littérature françaises, Langue et littérature anglaises, Langue et littérature italiennes, Langue et littérature allemandes, Histoire et sciences politiques, Géographie, Économie politique, Pédagogie, Archéologie, Études orientales.

<sup>46</sup>. ADQO, rapport du 24 avril 1920, *op. cit.*, p. 109.

<sup>47</sup>. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, rapport du 10 mai 1923 adressé au gouvernement égyptien.

contraste, le ministère ne répond pas. Un tableau de chiffres annexé montre que seuls 14% des garçons dans l'enseignement secondaire gouvernemental étudient le français, alors qu'ils sont 37,5% dans les écoles secondaires privées. Dans l'enseignement primaire gouvernemental, ni les garçons, ni les filles, ne l'étudient, alors qu'ils sont respectivement 25,6 et 54% à le faire dans les écoles primaires privées.

La conclusion milite pour revenir à un système antérieur à 1907, quitte pour le ministre à court-circuiter les commissions de l'enseignement primaire et secondaire qui ont récemment éludé cette question. Pour ce qui est de l'opposition des Britanniques, il souligne que *“les raisons politiques qui ont pu, pour un temps, justifier la position favorisée de l'anglais ont cessé d'exister. Il ne saurait d'ailleurs nullement être question de renverser l'état de choses actuel au bénéfice du français, mais seulement de mettre les deux langues sur le même pied dans les programmes et de laisser aux familles le soin de choisir celle qu'elles entendent faire étudier à leurs enfants.”*<sup>48</sup> Enfin, le retour à la possibilité de choix entre deux sections permettrait d'éviter de surcharger les études, et d'alourdir les budgets.

Il propose donc, après éventuelle discussion de la commission générale de réforme des examens, de créer à partir de la rentrée 1923 une section française dans une ou dans plusieurs écoles, suivant le nombre des demandes.

A la fin de 1923, tout est en place pour un grand retour. La presse, *“le Roi et les hauts fonctionnaires égyptiens actuellement en exercice qui ont presque tous été élevés en France ou dans des écoles françaises, se montrant également favorables à cette réforme, des projets de remaniement des programmes ont été mis à l'étude.”*<sup>49</sup> Des cours du soir destinés à préparer les professeurs nécessaires à l'introduction de cet enseignement ont déjà été créés à l'École normale et à l'École normale supérieure (*dâr-al-'ulûm*).

L'arrivée au pouvoir du Wafd en janvier 1924 ne parut pas même devoir remettre en cause l'ensemble de ces acquis. Saluée par la presse française d'Égypte et de France, la composition du gouvernement s'inscrivait dans la continuité sociale d'une aristocratie francophile musulmane et copte qui atténuait les craintes des diplomates français de “fanatisme musulman” et de

---

<sup>48</sup>. *Ibid.*

<sup>49</sup>. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

“xénophobie”<sup>50</sup>. Il faudra cependant attendre le dénouement de la crise politique de la fin de l’année, avec la formation le 25 novembre 1924 du gouvernement *ittihâd*-iste très francophile et lié au Palais de Ahmad Ziwer pacha<sup>51</sup>, et surtout, d’élections en dissolution, l’été 1925 pour que ‘Ali Maher pacha, devenu ministre de l’Instruction publique donne satisfaction aux demandes françaises et mette à profit l’absence de haut-commissaire britannique après le départ d’Allenby en mai 1925 : le cycle des études secondaires serait porté de 4 à 5 ans et l’étude de deux langues étrangères deviendrait obligatoire pendant ces cinq années, aussi bien dans la section littéraire que dans la section scientifique. Dès la rentrée, le français fut donc introduit comme première langue dans six des quarante-six écoles primaires gouvernementales de la circonscription consulaire du Caire et enseigné comme deuxième langue, à raison de quatre cours par semaine dans les écoles secondaires à partir de la première année.

Parallèlement, dans un geste qui fut interprété, avec la condamnation de ‘Alî ‘abd-er-Râziq comme un indice manifeste des ambitions du roi Fouad de restaurer à son profit le califat aboli par le Parlement turc, Ahmad Ziwer accédait à la “*demande de quelques grands Ulémas, [et décidait] d’enseigner la religion musulmane dans les Écoles du Gouvernement égyptien.*”<sup>52</sup> Dans le réseau scolaire “moderne”, celle-ci n’était enseignée qu’à l’école royale de Droit, comme une matière du Droit *sharî‘î*. Ali Maher fut prié début avril de nommer “*une Commission spéciale chargée d’étudier cette question et dresser un rapport pour éclairer les ministres et leur permettre de préparer le décret nécessaire à cet effet.*”<sup>53</sup>

La promotion du français dans l’enseignement d’État n’était en rien un champ libre laissé à la France, mais un subtil calcul politique de celui qui se voulait, ainsi qu’il l’avait confié un jour de l’été 1923 à Gaillard en référence à la situation turque, “*à la fois le Sultan et le Moustapha Kemal de l’Égypte*”<sup>54</sup> :

---

<sup>50</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°22, rapport d’Henri Gaillard daté du 29 janvier 1924 sur la formation du gouvernement de Saad Zaghloul.

<sup>51</sup>. Le parti de l’*Ittihâd* — L’Union — fut constitué par Ahmad Ziwer et Yahia Ibrahim pacha pour préparer les élections de mars 1925 et regrouper autour du roi d’anciens ministres ou officiers supérieurs, et quelques transfuges du Wafd.

<sup>52</sup>. “La religion dans les écoles”, in *Le Courrier*, Le Caire, 8 avril 1925, (ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général).

<sup>53</sup>. *Ibid.*

<sup>54</sup>. ADQO, série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°22, p. 134, lettre du 21 janvier 1924.

reprenant à son compte le projet civilisateur de la dynastie dont il était issu, il n'entendait néanmoins partager aucune parcelle de souveraineté avec des élus du peuple. A ce titre, c'est autour de la langue française pour son caractère ultra-minoritaire qu'il pouvait envisager de constituer, comme cela avait pu être le cas par le passé, une société politique restreinte, capable de récolter les bénéfices du mouvement national en affichant son indépendance à l'égard des britanniques. Il en concevait les contours à l'intersection d'une légitimité islamique — susceptible de faire des sujets locaux francophones non-musulmans autant de protégés<sup>55</sup> — et d'une légitimité fondée sur la promotion des savoirs scientifiques et techniques du temps.

Trop imbu, à l'instar des diplomates français, de la supériorité culturelle de l'Europe, Lord Lloyd n'y verra jamais que la manipulation par les Français “*d'un roi gallophile et éduqué à la latine.*”<sup>56</sup> Il est vrai qu'à son arrivée en Égypte en octobre 1925 après cinq années passées aux Indes comme gouverneur de Bombay, les positions françaises — qu'il confond avec les italiennes et les belges sous le terme de “latines” — dans l'enseignement gouvernemental et à l'université sont singulièrement renforcées. Quarante-et-un professeurs français, sept belges et deux suisses ont été recrutés pour l'enseignement secondaire. A la faculté des Lettres, des professeurs français occupent les chaires de philosophie, d'histoire moderne, de français, d'histoire médiévale, et de géographie. Le doyen, M. Grégoire, est belge. Il faudra à Lord Lloyd, selon ses dires, plusieurs années de “lutte personnelle”<sup>57</sup> pour les en extirper.

---

<sup>55</sup>. Il faut souligner la concordance chronologique très exacte de cette réforme scolaire avec la mise en chantier de la loi sur la nationalité égyptienne par la commission présidée par le ministre de la Justice instituée le 31 juillet 1925, dont les travaux conduiront à la précarisation du statut des “Ottomans” établis en Égypte au regard d'une pleine et entière citoyenneté égyptienne. Cf. Frédéric ABECASSIS et Anne KAZAZIAN, “L'identité au miroir du droit, le statut des personnes en Égypte (fin XIX<sup>e</sup> - milieu XX<sup>e</sup> siècle), in *EMA*, n°11, Le Caire, 3<sup>e</sup> trimestre 1992, p. 17 *sqq.*, et Gudrun KRÄMER, “Dhimmi ou citoyen, réflexions réformistes sur le statut des non-musulmans en société islamique”, in ROUSSILLON, Alain, (dir.) *Entre réforme sociale et mouvement national, identité et modernisation en Égypte*, CEDEJ, Le Caire, 1995, p. 577 et suiv.

<sup>56</sup>. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°45 (n°299), pp. 84-85, Public Relation Office, Foreign Office (PRO, FO) 407, volume n°208.

<sup>57</sup>. Cité par Donald M. REID, *op. cit.*, p. 90.

## II. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CŒUR DES ENJEUX POLITIQUES ET NATIONAUX

“D’une manière générale, ce n’est pas parmi les étudiants en science ou en médecine que se recruteront les membres des futurs cabinets égyptiens, des assemblées législatives, ni même les orateurs des coins de rue. Ce seront des étudiants en histoire, en littérature, et en droit, qui ne peuvent être laissés, si notre position politique en Égypte doit être maintenue, sous l’influence complète ou en tout cas croissante des doctrines et de l’enseignement français. Que celles-ci soient basées sur les précurseurs de la révolution française ou sur la pratique et les formules à l’emporte-pièce de la période napoléonienne, elles tranchent avec cette élasticité de la théorie et de la pratique politique sur laquelle se fonde notre position en Égypte et partout ailleurs.”<sup>58</sup> L’exaspération de Lord Lloyd exprimée en 1929 situe bien les enjeux, partagés par tous. L’université est chargée de constituer la société politique future de l’Égypte. L’hégémonie française qu’il dénonce repose pourtant davantage sur les chiffres que sur les réalités pédagogiques de l’institution qui demeurent beaucoup plus nuancées.

A la faculté de Droit, on dénombre encore à cette date quatre professeurs et cinq lecteurs français<sup>59</sup>, contre un seul professeur britannique, deux égyptiens et deux italiens<sup>60</sup>. Si, grâce à ‘Ali Maher, les Français ont pu penser s’acheminer vers une hégémonie presque totale sur l’ensemble de l’enseignement du droit positif durant l’été 1925, cela n’a pas été sans grandes craintes. En effet, le projet de mise en place de la faculté de Droit était perçu comme une menace à peine voilée contre l’École française de Droit.

### 1. L’École française de Droit menacée

Dès le début de 1921, un rapport préparatoire de la sous-commission juridique de l’université, rédigé en anglais, évoquait la nécessité de reconsidérer le statut de cette école, fondée en 1890 au moment de la mise en place d’une filière anglaise à l’École khédiviale de droit, afin de maintenir au français la place

---

<sup>58</sup>. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, cité par Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 267.

La profession de foi rétrospective de Lord Lloyd maintient, selon la distinction kantienne, le Droit parmi les “facultés supérieures” les plus directement contrôlées par le pouvoir, par opposition à “la faculté inférieure, abandonnée à la raison propre du peuple savant”. (*Le conflit des facultés*, cité par Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, Paris, 1984, p. 88).

<sup>59</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 175, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

<sup>60</sup>. Cité par Donald REID, *op. cit.*, p. 91.

qui était la sienne dans les Tribunaux mixtes. L'ensemble du document témoigne de la profondeur des griefs contre l'École française de Droit, attisés, sinon suscités par les membres britanniques de la commission.<sup>61</sup> L'absence de contrôle gouvernemental sur l'école est rappelée à plusieurs reprises, tout comme est soulignée l'origine étrangère de ses professeurs, de la faculté de Droit de Paris, nommés et rémunérés par le ministère de l'Instruction publique français.

Le rapport retient surtout, dans l'organisation de l'école, tout ce qui concourt à la poser en redoutable concurrente de la future faculté de Droit : beaucoup de cours sont donnés le soir, conformément à la stratégie mise en place depuis longtemps, visant à en faire un instrument de promotion et d'avancement pour toutes les professions subalternes ou intermédiaires dans la hiérarchie des tribunaux mixtes ou de l'administration égyptienne. Des frais de scolarité peu élevés et surtout un cursus plus rapide lui confèrent un avantage déterminant sur la future faculté de droit dont les études dureraient cinq ans. Or, le diplôme de l'École Française de Droit autorise son titulaire à accéder directement au barreau mixte, que l'on décrit déjà comme surchargé. *“Pour le barreau de n'importe quel pays, admettre en son sein un avocat étranger sans examen est déjà extrêmement inhabituel. Mais admettre par ce biais un Égyptien ou un étranger résidant en Égypte qui a obtenu, sans quitter l'Égypte un diplôme étranger en Droit est une procédure à ce point inédite qu'elle en est presque incroyable.”*<sup>62</sup> Cela alors même que les titulaires du Certificat d'études secondaires égyptien ne sont pas dispensés de l'examen d'entrée à l'École française de Droit, il est vrai réputé assez facile.

En même temps que ce reproche de concurrence déloyale et de mépris pour les diplômes égyptiens, une thématique nouvelle et appelée à un grand avenir fait son apparition : celle de l'inadéquation des enseignements de l'école avec la situation égyptienne : on apprend à l'École française de Droit presque exclusivement “le droit français”, non “le droit égyptien”. Celui-ci en effet ne faisait l'objet que de matières à options à partir de la troisième année, et seulement depuis la rentrée 1919. Un maître de l'université d'Al Azhar avait été nommé professeur de Droit musulman, pour assurer quelques vacances. En tout cas, dans le tronc commun, la maquette du programme confirme le rapport : les

---

<sup>61</sup>. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941, rapport secret en anglais daté du 3 janvier 1921. Ce rapport est parvenu à la légation par l'intermédiaire de M. Sésostri Sidarouss bey, sous-directeur de l'école Sultanieh de Droit.

<sup>62</sup>. *Ibid.*

codes, la législation, la jurisprudence des Tribunaux nationaux sont superbement ignorés<sup>63</sup>.

En conséquence, la Commission demande au gouvernement d’entamer des négociations avec le gouvernement français, pour parvenir à un arrangement qui se garde bien d’évoquer l’existence d’une quelconque école française de Droit. Celle-ci, dans leur perspective, ne doit être qu’une “*opportunité d’étudier le droit par le truchement de la langue française*”<sup>64</sup>, mais un droit égyptien, supposant le contrôle du gouvernement égyptien sur les programmes et les examens.

La question centrale, qui sera reprise en séance plénière de la commission de l’université demeure celle des candidats libres, appelés “*étudiants externes*” (*external students*). L’une et l’autre commission entendent les “supprimer”, pour ne réserver les grades universitaires qu’à “*nos étudiants internes*”<sup>65</sup>, afin d’assurer un “*contrôle satisfaisant de l’Université sur l’éducation juridique en Égypte*”<sup>66</sup>. L’enjeu était surtout de limiter la concurrence d’étudiants de l’École française de Droit qui pourraient briguer en même temps des diplômes nationaux, et de contraindre cette école à s’affilier à l’université.

L’épisode est très significatif de la manière dont Français et Britanniques ont pu tour à tour utiliser la rhétorique nationale afin de contrer leurs ambitions réciproques sur le réseau scolaire gouvernemental. A une France compatissante, qui pouvait témoigner une certaine bienveillance au droit des peuples à disposer d’eux-mêmes, surtout lorsqu’il s’agissait de protectorats britanniques, répondait

<sup>63</sup>. Le programme décrit en 1920-1921 est le suivant :

1e année	2e année	3e année	Doctorat
Droit civil Droit constitutionnel Droit romain Histoire du Droit	Droit civil Droit administratif Économie politique Droit criminel Droit international public	Droit civil Droit civil égyptien Droit commercial Droit administratif égyptien Voies d’exécution Droit criminel égyptien Droit musulman	Sciences financières Économie politique Histoire des doctrines économiques

<sup>64</sup>. Rapport cité du 3 janvier 1921.

<sup>65</sup>. La terminologie interne/externe associée au possessif mérite d’être relevée. Rendant compte d’un clivage entre une institution d’État à vocation nationale et une institution étrangère concurrentes, elle établit et travestit à la fois une frontière entre étudiants “égyptiens” et “étrangers” en la posant non pas en termes ontologiques d’identité — l’École française de Droit accueille à cette date 73% d’Égyptiens, et parmi eux, 60% de musulmans, et elle ne pourrait être stigmatisée comme “étrangère” selon l’équation habituelle “musulmans + coptes = Égyptiens” —, mais en terme de *choix exclusifs et laissés à l’appréciation de chacun* de filières de scolarisation.

<sup>66</sup>. Rapport cité du 3 janvier 1921.

une Grande-Bretagne soucieuse de préférence nationale, surtout lorsqu'il s'agissait d'éliminer de la sphère politique des clients de la France, ou supposés tels par leur langue et leur culture.

Exclue tant que l'Égypte demeurerait protectorat britannique, l'hypothèse d'une affiliation fut envisagée beaucoup plus sérieusement après la déclaration d'indépendance. Mais les autorités françaises demeurèrent dans un attentisme prudent, en essayant de maintenir l'École française de Droit en position de force si cette perspective devait advenir. En février 1925, le Conseil d'administration de l'École française de Droit<sup>67</sup> demande au ministre des Affaires Étrangères de ratifier la nouvelle appellation de "Faculté Française de Droit du Caire", et d'accorder à M. Péliissié du Rausas le titre de doyen sans modifier les statuts organiques qui régissaient les rapports avec l'Université de Paris et le gouvernement français.<sup>68</sup> Il se heurte à l'opposition résolue du doyen de la faculté de Droit de Paris : *"j'ai peine à croire qu'il y ait concurrence entre les deux écoles, celle qui donne le diplôme de licencié français et celle qui donne le diplôme de licencié égyptien. Leur recrutement ne se fait pas dans le même milieu, leurs études ne sont pas identiques et ne préparent pas aux mêmes carrières. La majorité des étrangers résidant en Égypte, et non sujets du roi d'Égypte a avantage à préférer le diplôme français."*<sup>69</sup> La conclusion du rapport est sans appel : *"Il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de changement de titre. Il est douteux que cela soit possible, cela ne me semble pas opportun."*<sup>70</sup>

En refusant cette infime parcelle d'autonomie à l'École française de Droit par rapport à la faculté de Droit de Paris, les autorités françaises entérinaient et renforçaient le clivage qui s'était creusé entre elle et l'ancienne école khédiviale de Droit. Vouée à l'attribution de diplômes et à la collation de grades étrangers, l'École française de Droit, parce que son cursus débouchait depuis longtemps sur les tribunaux mixtes et les services contentieux des plus grosses sociétés s'y retrouvait encore plus intimement associée, et, liée de ce fait aux intérêts étrangers, tendait insensiblement à devenir une école *pour étrangers*.

---

<sup>67</sup>. Les membres de ce conseil d'administration étaient Henri Gaillard, ministre de France, M. Lebé, consul de France, M. Péliissié du Rausas, directeur de l'école, de M. Saint Plancat, et M. Blanchard, professeurs à l'école.

<sup>68</sup>. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941.

<sup>69</sup>. *Ibid.*, Rapport du doyen de la Faculté de Droit de Paris au Recteur de l'Académie de Paris du 27 avril 1926 justifiant le refus du ministre de l'Instruction Publique de cette nouvelle appellation.

<sup>70</sup>. *Ibid.*

De fait, la proportion d'Égyptiens qui y poursuivaient leurs études diminue un peu au cours des années vingt, et beaucoup plus brutalement dès le début des années trente. La chose passa tout d'abord inaperçue, en raison de la hausse des effectifs de l'école jusqu'en 1931, où elle atteignit son apogée. Son succès jusqu'à cette date, toutes nationalités confondues, s'explique sans doute par le désir toujours vif des étudiants de gagner le barreau mixte, qui restait de loin le plus côté. Le prestige et la stabilité de l'institution étaient en effet demeurés intacts au regard des enjeux de pouvoir qui s'exerçaient sur la nouvelle faculté royale et menaçaient de la miner.

## 2. La vocation nationale de l'université

### Un doyen égyptien pour la Faculté de Droit

La préservation des acquis, et notamment ceux de l'École française de Droit, n'empêchait pas les responsables français de chercher à asseoir l'influence française sur la faculté royale de Droit. A la rentrée 1925, c'est l'un des plus éminents juristes français, M. Duguit, doyen de la Faculté de Droit de Bordeaux, qui est convié par le gouvernement égyptien à en organiser les enseignements. Conçue comme une simple mission de trois mois, son intervention s'acheva sur la perspective d'élection du premier doyen égyptien de l'université du Caire<sup>71</sup>, poste qu'Henri Gaillard espérait voir revenir à la France.

L'analyse qu'il livre de l'épisode révèle cette ambition, mais aussi la manière dont la promotion du français a pu être utilisée par le Palais pour conforter sa propre légitimité et limiter l'extension de la société politique, contraignant la légation à entériner un processus qui n'avait rien pour lui déplaire, mais liera désormais pour longtemps le sort de la France en Égypte à celui de la monarchie : *“Promoteur de l'Université qu'il aurait voulu organiser sur une base entièrement européenne, le Roi pensait trouver, dans la haute personnalité juridique qu'est M. Duguit, un appui technique contre les adversaires de l'Université. Il espérait qu'il oserait combattre les anciens errements et que ses avis feraient autorité. Aussi a-t-il été fort mécontent de voir M. Duguit chercher à se créer des amitiés chez les nationalistes égyptiens et adopter une attitude manquant de fermeté. Il lui reproche de s'être laissé manœuvrer par des professeurs indigènes désireux de maintenir les routines actuelles, favorables à*

---

<sup>71</sup>. Cf. Donald M. REID, *op. cit.*, p. 100.

leurs intérêts particuliers, et m'a déclaré que tout était à reprendre dans l'organisation de la Faculté de Droit."<sup>72</sup> En effet, M. Duguit "n'a apporté à peu près aucune modification à ce qui existait : le programme reste sensiblement le même que précédemment, et les cours continueront à être professés en arabe par des professeurs indigènes et des Cheikhs."<sup>73</sup>

Il n'était en réalité pas très surprenant de voir le doyen Duguit échapper aux ambitions du ministre de France en Égypte. Grand lecteur de Durkheim, sa pensée se démarquait à la fois des doctrines qui posaient l'autonomie de la volonté à la base de tout contrat social et juridique, comme de celles qui faisaient de l'État la source unique du droit positif. Toute son œuvre visait au contraire à fonder "*la situation juridique, active ou passive, comme la règle objective elle-même vue sous son aspect subjectif.*"<sup>74</sup> La règle ne pouvait se réduire ni à l'émanation de la Loi, ni à celle du sujet, mais constituait le produit de leur interrelation. Dans le fil logique de cette pensée, on comprend qu'il n'ait pu qu'entrer en opposition avec la conception monarchique de la souveraineté du roi Fouad.

### **Une caisse de résonance de la vie politique**

Sa mission coïncidait par ailleurs avec les prémices de la constitution d'une nouvelle coalition entre le Wafd et les Libéraux-constitutionnels, dont les premiers buts étaient la tenue d'élections, la défaite de l'*Ittihâd* et le renversement du gouvernement d'Ahmad Ziwer, accusé d'avoir "*fait à l'Italie et à la France des concessions blessant les sentiments nationalistes de la nation.*"<sup>75</sup> Dans cette atmosphère de pré-campagne électorale, l'université s'imposait comme une tribune et un enjeu particulièrement sensibles.

Depuis l'automne 1925, c'était la France et de moins en moins la Grande-Bretagne qui concentrait sur elle toutes les critiques, en raison de la guerre du Rif

---

<sup>72</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 58, rapport daté du 26 mars 1926.

<sup>73</sup>. *Ibid.*

<sup>74</sup>. Léon DUGUIT, *Traité de droit constitutionnel*, T.1, 3<sup>e</sup> édition, 1927, cité par Jacques GHESTIN, *Traité de Droit civil*, tome 1, Paris, ed. LGDJ, 1983, p. 121-122.

<sup>75</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°24, p. 79, note d'Henri Gaillard du 20 janvier 1926 sur la situation politique. Propos rapportés qu'auraient rétroqués à Lord Lloyd Adly Yeghen et Ismaïl Sedky pachas, alors que celui-ci leur proposait un compromis avec Ahmad Ziwer et la réactivation de l'alliance entre le Palais et les Libéraux-constitutionnels.

et de l'émotion suscitée par le bombardement de Damas du 18 octobre. Au début novembre, Saad Zaghoul publie un manifeste en faveur de l'indépendance complète de la Syrie et fait appel aux sentiments de solidarité des Égyptiens en ouvrant une souscription à son profit. La protestation trouve un large écho dans l'opinion publique et la presse du pays. A part le journal *Al-Ittihâd*, organe du parti du même nom, tous les journaux de langue arabe stigmatisent le mandat français en Syrie ou, pour les moins virulents, la manière dont il est exercé.<sup>76</sup> La situation est exactement inverse pour les journaux de langue française. Seuls s'en prennent aux politiques syrienne et marocaine de la France les organes francophones du Wafd et du parti libéral, dont le tirage total n'excède pas 2 500 exemplaires, et les publications au tirage confidentiel de citoyens français se réclamant de la libre-pensée ou compagnons de route du parti communiste, particulièrement surveillées par les autorités égyptiennes et françaises. Les autres, liées à la légation par la subvention que celle-ci leur octroie ou des intérêts moins directs, se font très largement les défenseurs du "point de vue français".

L'attitude critique de la presse de langue arabe contre la France se développe tout au long du premier semestre 1926 et contribue à cimenter, avec la bénédiction de la Résidence britannique, ce que Gaillard appelle "le Cartel de l'opposition". Ce contexte politique explique la résonance que prennent, au printemps 1926, les questions linguistiques à l'université, et notamment à la faculté des Lettres. Les cours publics délivrés en français par les professeurs nommés durant l'été 1925 "*montés avec une réclame trop bruyante*"<sup>77</sup> avaient le caractère mondain des salons littéraires, que renforçait une importante présence féminine issue des écoles françaises. Cela exacerbait la susceptibilité des étudiants sortis de l'enseignement gouvernemental, qui n'avaient pu tirer de leur scolarité les moyens d'accéder à leur compréhension. Le clivage était d'autant plus accusé que ces jeunes filles de la haute aristocratie ou de milieux très aisés, dont les frères, eux, partaient étudier à l'étranger, assistaient aux cours en auditrices libres<sup>78</sup> et étaient à même de goûter de façon "désintéressée" les plaisanteries et effets de manche des professeurs alors que les étudiants, qui

---

<sup>76</sup>. ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, note sur la presse d'Égypte du 15 janvier 1926.

<sup>77</sup>. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 70, rapport du chargé d'affaires d'Aumale daté du 10 août 1926.

<sup>78</sup>. Les premières étudiantes régulièrement inscrites ne furent accueillies à la Faculté des Lettres qu'en 1930 sous le décanat de Taha Hussein (Cf. Donald REID, *op. cit.*, p. 105).

fondaient leurs ambitions sociales sur l'obtention de diplômes ou de titres universitaires, étaient bien plus crispés et inquiets devant les échéances des examens.

Henri Gaillard tire un bilan tout-à-fait pertinent de cette expérience de quelques mois de fonctionnement, à cela près qu'il en attribue l'échec aux maladresses des professeurs, alors que toute la manière dont s'était constitué le réseau scolaire moderne de l'Égypte conduisait à cette tension entre les "produits" de deux enseignements disjoints.

*"En présence des résultats obtenus, on commence à s'apercevoir que les organisateurs, tant européens qu'égyptiens, de cette Université n'ont pas tenu suffisamment compte du fait que les étudiants dont ils devaient assurer la formation ne sortaient pas d'un lycée d'Europe mais d'une école secondaire égyptienne, établissement où le degré d'enseignement est très peu élevé. Ils ont imposé, en effet, d'une façon prématurée, l'obligation de suivre de nombreux cours en français. Il y avait là, chez nos compatriotes, un louable désir de propager notre langue, et chez les Égyptiens une simple tentative de se servir de notre langue pour faire échec à l'anglais. Mais, quels que soient les mobiles qui les ont poussés, les uns et les autres avaient un peu trop perdu de vue que, depuis 25 ans, l'enseignement du français dans les écoles secondaires du Gouvernement est extrêmement réduit ; les élèves qui l'étudient encore n'ont que de faibles notions de notre langue. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'ils ne savent guère plus d'anglais. Or, c'est à ces étudiants, si peu préparés, que l'on a voulu donner des cours entièrement faits en français, par des professeurs de grande valeur qui ont cru avoir devant eux leurs auditeurs habituels de la Sorbonne ou de l'Université de Louvain. Le résultat est que les élèves sont incapables de comprendre non seulement le fond des cours, mais encore le texte. [...] A la fin, les professeurs se sont découragés, et beaucoup pensent ne pas revenir en Égypte ; les étudiants ont été rebutés ; ils se désaffectionnent du français et réclament que tout l'enseignement soit fait en arabe.*

*L'opposition politique s'est aussitôt saisie de cette question. Par hostilité pour le Roi, promoteur de l'Université, et pour faire échec au gouvernement actuel, le Cartel de l'opposition s'est posé en défenseur de la langue nationale ; il déclare qu'en un pays indépendant, aucun enseignement ne doit être donné en une langue autre que la langue nationale, et qu'il n'y a pas de raison pour que les cours de toutes sortes n'aient pas lieu en arabe. Et ainsi, de technique, la*

*question de la langue d'enseignement à l'Université est devenue une question politique.*"<sup>79</sup>

Lord Lloyd profite de ces incidents et des protestations répétés pour s'engouffrer dans la brèche. Fustigeant les cours magistraux de la Sorbonne, accusés d'avoir conduit l'université égyptienne au naufrage, et potentiellement le Moyen-Orient au bolchevisme par dégradation morale et manque de discipline, il se fera, tout au long de son mandat, le promoteur du système tutorial britannique : *"nos méthodes éducatives sont mieux appropriées au développement moral et mental des étudiants égyptiens que celles des Français. Nos professeurs n'ont peut-être pas toujours des distinctions académiques égales. En tout cas, la place des professeurs dans la Faculté des Lettres de l'Université Égyptienne n'est pas le théâtre des cours publics, mais la salle de classe de l'université, et, pour ce qui est du contact avec l'étudiant égyptien, qu'il convient de distinguer de cette intelligentsia quelque peu hybride du Caire et d'Alexandrie, le maître anglais est indubitablement supérieur."*<sup>80</sup> Il obtient, le 19 avril 1926 une décision du Conseil de l'université instituant l'anglais comme langue d'enseignement de la faculté des Lettres, sauf dans les sections de littérature arabe et française. Il y avait là autant *"la nécessité de se rattacher à une communauté savante internationale dominée par l'Occident"*<sup>81</sup> qu'un signe d'ouverture adressé aux Britanniques par la coalition nationaliste et libérale qui avait besoin de l'aval de la Résidence pour parvenir au pouvoir.

L'accord entre le ministre de l'Instruction publique wafdiste Ali Shamsi et le recteur libéral-constitutionnel Lutfi al-Sayyid conduisit également à la démission demandée par Lord Lloyd du doyen Grégoire en janvier 1928<sup>82</sup>. L'opposition au roi ne put aller beaucoup plus loin. L'élection en remplacement de Taha Hussein fut de courte durée. Celui-ci démissionna immédiatement,

---

<sup>79</sup> ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 60-61, rapport daté du 9 avril 1926.

<sup>80</sup> Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°45 (n°299), pp. 84-85, PRO, FO 407, volume n°208. La distinction entre "l'étudiant égyptien" et "l'intelligentsia hybride" recoupe, mais de façon symétrique, les représentations françaises énoncées plus haut, et fait une fois de plus de la langue de scolarisation et de communication usuelle un critère distinctif pertinent de reconnaissance de l'identité nationale. Ce n'est pas tant, cette fois-ci, l'usage de l'arabe qui renvoie à une identité égyptienne, mais celui du français qui suffit à faire peser sur le locuteur un soupçon de double allégeance.

<sup>81</sup> Donald M. REID, *op. cit.*, p. 87.

<sup>82</sup> Cf. Donald M. REID, *op. cit.*, p. 90-91.

cédant la place au français Michaut qui, devant le climat empoisonné et les progrès réalisés par les Anglais au détriment de l'ancienne équipe, se qualifia lui-même de *“Doyen syndic de faillite.”*<sup>83</sup> Il demanda son relèvement l'année suivante, pour raisons personnelles. La France avait alors abandonné les chaires de géographie, d'histoire médiévale et était sur le point de voir échapper celle d'histoire moderne. Le souci de répondre aux demandes de Lord Lloyd n'empêchait d'ailleurs pas le recteur de jouer de la rivalité franco-britannique, pour le plus grand prestige de l'institution. Évoquant avec le doyen Michaut la question du remplacement des professeurs, il se fit un plaisir de faire monter les enchères : *“Si vous nous envoyez de jeunes professeurs ayant un bel avenir mais n'ayant pas encore fait leurs preuves, les Anglais peuvent nous dire qu'ils ont également des Anglais d'avenir à nous offrir. Mais si vous nous envoyez des professeurs de la Sorbonne ou de vos grandes Facultés, ayant déjà une notoriété, vous faciliterez notre réponse ; nous pourrions dire aux Anglais que nous nous adressons aux maîtres ayant le plus de titre, quelle que soit leur nationalité, et que nous prendrions volontiers leurs professeurs d'Oxford ou de Cambridge s'ils nous les présentaient, ce qu'ils ne feront d'ailleurs pas.”*<sup>84</sup>

Sur ce dernier point, il ne se trompait pas. Le 8 mai 1928, Lord Lloyd se mit d'accord avec Ali Shamsi pacha, qu'il trouva *“amical”* et *“sincèrement favorable à la progressive anglicisation de l'Université.”*<sup>85</sup> Au moins deux ou trois postes publiés reviendraient cette année à des candidats anglais, même si le ministre devait passer outre les choix faits par le Conseil de l'université. Afin de prévenir les risques de mésentente, il proposa par ailleurs que les professeurs anglais soient détachés pour deux ans seulement dans un premier temps, pour bénéficier ensuite éventuellement de contrats plus longs. Le haut-commissaire proposait de son côté, afin de familiariser les enseignants égyptiens avec les méthodes éducatives britanniques, de mettre sur pied un système d'échanges avec des lecteurs égyptiens qui enseigneraient l'arabe dans les universités britanniques. Le ministre donna enfin des instructions pour que tous les postes vacants soient publiés en Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de la Mission éducative égyptienne à Londres.

### **Des ambitions françaises en retrait**

---

<sup>83</sup>. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, note du 28 janvier 1928.

<sup>84</sup>. *Ibid.*, p. 89.

<sup>85</sup>. PRO, FO 407, volume n°206, p. 401. Lettre de Lord Lloyd à Chamberlain du 3 juin 1928.

Le français conservait envers et contre tout un rôle éminent à la faculté de Droit, où des professeurs des facultés françaises assuraient des cours de licence, juste après l'année préparatoire. Leur déroulement confinait toutefois à la caricature : *“les étudiants assistent à une leçon en français, donnée par le professeur agrégé ; un répétiteur arabe fait ensuite la même leçon mais en langue arabe ; pour finir, un jeune chargé de cours de français répète une troisième fois le même sujet, en expliquant les termes, les expressions, les formes qui semblent difficiles aux étudiants : et Dieu sait si elles sont nombreuses! On se demande qui il faut plaindre davantage, des malheureux maîtres chargés de cette besogne fastidieuse, ou des pauvres élèves qui subissent trois fois la même conférence.”*<sup>86</sup>

La situation linguistique des écoles supérieures et spéciales était très comparable à celle de l'université. Le poids des héritages de l'enseignement initial faisait du français dans les écoles normales supérieure et secondaires une langue plus enseignée aux filles qu'aux garçons et davantage aux littéraires qu'aux scientifiques<sup>87</sup>. A l'école supérieure de commerce du Caire, où le français et l'anglais étaient enseignés à parité, comme dans les deux écoles intermédiaires de commerce du Caire, dont le recrutement se situait après le certificat d'études primaires égyptien, le niveau de français était faible, malgré le nombre d'heures qui y était consacré (8 en première année, puis 6 et 6) et les 10 professeurs qui y exerçaient. La situation était encore pire dans les cours commerciaux du soir, mis en place au Caire, et dans la plupart des capitales de provinces. Seules l'école des Beaux-Arts où deux chaires sur trois, peinture et architecture, sont occupées par des français, et l'école supérieure des Beaux-Arts, dont l'ouverture est prévue en septembre 1929 parviendront, sans doute aussi grâce au caractère pratique de leur

---

<sup>86</sup>. Rapport de J. Lozach au Quai d'Orsay, daté de mars 1933, ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939.

<sup>87</sup>. Le français a été pratiquement absent des enseignements primaire et secondaire durant 25 ans, sauf dans la section littéraire, et son introduction dans les écoles de filles a coïncidé avec l'ouverture de beaucoup d'entre elles au début des années 1920 (Cf. supra). Il faut ajouter à cela que les écoles religieuses françaises ont longtemps été parmi les seules à délivrer un enseignement aux filles (Cf. chapitre 1). Ces effets de structure se conjuguent pour construire et renforcer en Égypte l'image de la langue française forgée en Europe centrale et orientale aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle d'une langue féminine, littéraire et artistique, qui entrainait d'ailleurs en résonance avec l'idée d'une “vocation européenne de l'Égypte” et contribua, tout au long du siècle, à entretenir ce mythe et les pratiques d'une éducation “bourgeoise” des filles (Cf. Jacqueline PICOCHÉ et Christiane MARCHELLO-NIZIA, *Histoire de la langue française*, Paris, 1994, rééd. 1996, p. 149 et suiv.).

enseignement, à combler le hiatus entre l'indigence du français dans l'enseignement secondaire et les exigences d'un enseignement supérieur<sup>88</sup>.

Encore ce hiatus était-il en 1929 moins criant, s'il n'était réellement en voie de résorption. Des incidents de 1926, Henri Gaillard avait tiré un double constat et une ligne politique. Ils montraient d'une part la nécessité de reprendre à la base et non en commençant par le sommet, comme l'avait voulu le roi, le travail d'apprentissage des langues, en affectant dans les écoles secondaires du gouvernement égyptien le plus possible de professeurs de français. *“Or, ces professeurs sont en place et travaillent sans attirer sur eux une attention inopportune. Sans bruit, ils pourront préparer les jeunes générations qui, dans quelques années, parleront français et nous permettront peut-être de reprendre avec plus de succès le rôle que nous pouvons jouer dans l'éducation de la jeunesse égyptienne.”*<sup>89</sup>

D'autre part, la méfiance des autorités britanniques vis-à-vis de l'université, en qui *“elles ne voient qu'un foyer possible d'agitation politique”*<sup>90</sup> et vis-à-vis de la France dont elles ne souhaitent pas que *“certains égyptiens se servent pour faire échec à l'influence et aux intérêts britanniques dans le pays”*<sup>91</sup> le rendent très pessimiste sur l'avenir de l'institution. Pour Gaillard, l'université anglicisée, ou pire, arabisée, ne sera certainement pas *“le grand centre de culture que l'on avait prévu”*<sup>92</sup>.

Il en tire une politique de temporisation et d'attentisme que seule la solidité apparente des différentes institutions françaises, dont le succès témoignait, pouvait justifier : *“Aussi, pour le moment, le plus expédient me paraîtrait d'attendre le rétablissement d'un régime politique plus stable et de laisser entre-temps le Gouvernement égyptien se rendre compte que sa Faculté de Droit ne peut donner aucun résultat sérieux dans les conditions actuelles. Jusqu'à ce que cette éventualité se réalise, nous aurions intérêt à reporter toute notre attention sur l'École Française de Droit, qui n'a pas été atteinte par la création de la Faculté égyptienne, et qui sera encore longtemps le meilleur foyer*

---

<sup>88</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 173-174, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

<sup>89</sup>. ADQO, rapport cité du 9 avril 1926, p. 62.

<sup>90</sup>. *Ibid.*, p. 61.

<sup>91</sup>. *Ibid.*

<sup>92</sup>. *Ibid.*

*d'études juridiques en Égypte.*"<sup>93</sup> Cette ligne défensive et de repli sur les institutions françaises existantes allait cette fois-ci s'avérer lourde de conséquences. Comme au tournant du siècle, elle mettait l'enseignement du français à la merci des manœuvres britanniques et des pressions de la Résidence sur le gouvernement égyptien. Mais plus encore, les options de scolarisation prises par ceux qui avaient accès à l'enseignement "moderne" à partir de la deuxième moitié des années vingt témoignent de l'autonomisation croissante du réseau scolaire national, mettant en échec l'illusion qu'avaient pu nourrir les diplomates français de faire de leur pays le précepteur de l'Égypte indépendante.

### III. LA MISE EN ECHEC (1925-1929)

Pour la légation, les difficultés et les revers qu'essuie la France dans l'enseignement gouvernemental à partir de la deuxième moitié des années vingt sont imputables, comme par le passé, à une volonté britannique de faire obstruction à l'influence française en usant de tous les moyens possibles. C'est ainsi que s'expliquerait la recherche par Lord Lloyd d'une alliance, par Libéraux interposés, tantôt avec le Wafd, tantôt avec le Palais au détriment des intérêts français ou étrangers "*qui ne sont protégés par aucune convention ou aucun droit acquis.*"<sup>94</sup> Une telle analyse, pour fondée qu'elle fût, mésestimait pourtant les difficultés proprement françaises à soutenir un effort scolaire de grande envergure, et la profondeur du clivage qui ne cessait de s'accuser entre les filières françaises et égyptiennes d'éducation et leurs débouchés.

#### 1. "French cultural ambitions must give way to British political necessity"<sup>95</sup>

On a pu dater de 1928 la prise de conscience par Lord Lloyd du danger que représentait l'influence culturelle française, sous l'effet d'une mise en garde de Pierre Crabitès, juge américain au tribunal mixte du Caire, qui publia cette année-là un article intitulé "The Cultural Dominions of France"<sup>96</sup>. Cette idée est renforcée par l'explication que livre Gaillard en mars 1928 de l'intérêt récent des

---

<sup>93</sup>. ADQO, rapport cité du 26 mars 1926, p. 58.

<sup>94</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°24, p. 145, lettre d'Aumale à Briand du 7 août 1926.

<sup>95</sup>. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°45 (n°299), pp. 84-85, PRO, FO 407, volume n°208.

<sup>96</sup>. Delphine GÉRARD, *op. cit.*, p. 266.

britanniques pour les questions scolaires, attribué à la personnalité de Lord Lloyd, *“un homme beaucoup plus cultivé et plus intelligent que ceux qui l’ont précédé [...], militaires imbus des principes de supériorité de race et qui trouvaient parfois qu’il y avait de la part des “natives” une certaine impertinence à vouloir s’assimiler la culture anglaise.”*<sup>97</sup> Une telle vision confond peut-être un peu rapidement une prise de conscience déjà ancienne avec une manœuvre d’intimidation et un changement de ton destinés à théâtraliser une contre-offensive anglaise contre les positions “latines” sur l’enseignement d’État. Quoiqu’il en soit, Lord Lloyd ne s’embarrasse pas de périphrases pour *“insister sur le fait que tant que des éléments étrangers seront nécessaires dans l’Université égyptienne et dans les écoles gouvernementales égyptiennes, cet élément devra être de façon prééminente britannique, et que ces institutions doivent être considérées comme notre domaine éminemment réservé.”*<sup>98</sup>

### **Une politique ancienne**

Cette volonté de faire de l’administration égyptienne une chasse gardée était le prolongement de la politique menée depuis Lord Kitchener. Aux yeux des Britanniques, l’action culturelle de la France contribuait à accroître leurs difficultés en Égypte, parce qu’elle y semait un ferment de trouble. Si le système éducatif anglais visait à former le caractère de “bons citoyens”, aux connaissances peut-être limitées, mais solidement acquises, le “système continental” ne faisait que produire des “lettrés” enclins à l’abstraction, et en réalité des “semi-éduqués” dont les prétentions à être une élite n’étaient que l’écho des ambitions affichées par les écoles qui les avaient formés.<sup>99</sup>

Dès 1923, l’argumentaire est au point : *“C’est ainsi qu’à la délibération du Conseil de l’Université égyptienne, le directeur britannique de l’École de Médecine, s’est élevé avec violence contre l’adoption des méthodes françaises et que les Anglais s’intéressant aux questions d’enseignement essayent d’entraver le mouvement d’opinion qui nous est favorable, en déclarant aux personnages religieux que les excès de féminisme des dames égyptiennes et des tendances bolchéviques de la jeunesse musulmane proviennent de l’enseignement du français et des théories révolutionnaires françaises sur la liberté issues des principes de 89. Ces arguments risquent malheureusement d’avoir quelque prise*

---

<sup>97</sup>. *Ibid.*, p. 269.

<sup>98</sup>. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, document cité.

<sup>99</sup>. Cf. DOBRÉE, “Report on the Faculty of Arts”, mai 1927 cité par D. REID, *op. cit.*, p. 98.

*sur quelques uns des hauts fonctionnaires égyptiens les mieux disposés à notre égard, mais également les plus attachés aux vieilles traditions musulmanes.”*<sup>100</sup>

La lutte sur un terrain idéologique se doublait de manœuvres pratiques bien réelles. Les négociations anglo-égyptiennes sur le licenciement des fonctionnaires étrangers qui furent rouvertes en janvier 1923 par Lord Allenby, et aboutirent à une loi dans le courant de l'année, favorisaient le départ à la retraite des fonctionnaires étrangers dans des conditions que les exigences britanniques et la dépréciation du franc par rapport à la livre égyptienne rendaient particulièrement avantageuses. Les principes posés en préalable donnaient satisfaction à peu de frais pour les Anglais aux revendications exprimées lors de la grande grève des fonctionnaires de mars-avril 1919. Le premier consistait à n'employer aucun étranger d'une nationalité autre que britannique sur un poste libéré par un sujet de Sa Gracieuse Majesté ; le second engageait le gouvernement égyptien à ce que les nominations de fonctionnaires étrangers *“ne puissent accroître l'influence en Égypte d'une puissance ou d'un groupe de puissances aux dépens de la Grande Bretagne.”*<sup>101</sup>

Dans le contexte nouveau issu de l'indépendance, la question de la nationalité des fonctionnaires revêtait une importance stratégique capitale. De fait, au cours des années suivantes, plusieurs enseignants français ou suisses demandèrent leur mise à la retraite, tandis que des fonctionnaires britanniques, liquidés sur la base des généreuses indemnités prévues par la loi étaient réembauchés pour des vacances ou des contrats à durée déterminée, faute de personnel compétent pour assurer leur succession.

### **Un coup d'arrêt réel, mais non décisif**

Dès son arrivée en Égypte à l'automne 1925, Lord Lloyd entreprit par ailleurs un travail de lobbying afin de revenir sur les réformes engagées par 'Ali Maher. Comme à l'université, c'est au sein d'un Wafd cantonné dans l'opposition qu'il trouva le plus de répondant. Moins d'un mois après l'arrivée au pouvoir du “Cartel des oppositions” (juin 1926), la Chambre égyptienne vota une motion instituant une commission d'enquête chargée d'examiner les réformes faites par l'ancien ministre de l'Instruction publique, tandis que le nouveau, 'Ali Chamsi,

---

<sup>100</sup>. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

<sup>101</sup>. Lettre de Lord Curzon à Lord Allenby, 8 janvier 1923 PRO, FO 407, volume n°196.

confiait la présidence d'une commission de prospective à M. Simpson, inspecteur anglais au ministère, et le chargeait de présenter son rapport au Parlement. Rapidement rédigé, celui-ci ressemblait à s'y méprendre au plan Dunlop, et proposait la suppression complète du français de la section scientifique, et des deux premières années du cycle secondaire en section littéraire.

Les inquiétudes françaises exprimées dès le mois d'août 1926 se révélèrent très rapidement fondées. Les moyens d'action étaient en effet limités. 'Ali Chamsi était certes de culture française, mais, ménageant avec soin son image auprès des représentants français<sup>102</sup>, il avait pris soin de faire émaner l'attaque du Parlement. Restait l'appel à une opinion publique beaucoup moins bien disposée à l'égard de la France qu'elle n'avait pu l'être deux ans auparavant. La presse et quelques amitiés parlementaires furent mobilisées : *“si l'opinion des milieux parlementaires et scolaires est très hostile à Ali Maher, un certain nombre de députés de culture française comprennent l'intérêt qu'il y a pour la jeunesse égyptienne de pouvoir parler le français, langue courante des affaires et du barreau. Telle est, d'ailleurs l'idée que je fais développer dans les articles inspirés à plusieurs quotidiens de langue française et qui ont été reproduits dans les journaux de langue arabe.”*<sup>103</sup>

La campagne eut au moins pour effet le maintien de l'enseignement du français dans le cursus secondaire, ce qui permettait également au ministre de se poser en sauveur des intérêts français. Mais ce n'était plus qu'à titre de seconde langue. En l'espace de deux ans en effet, sur les six écoles primaires de garçons où le français avait été mis en place à la rentrée 1925, plus aucune n'enseignait le français.<sup>104</sup> Seules trois écoles primaires de filles du Caire avaient maintenu, depuis 1920, une section française parallèlement à la section anglaise. Dans le secondaire, le collège pour filles de Zamalek, héritier de l'école de la Légion

---

<sup>102</sup>. Resté longtemps à la tête du ministère de l'Instruction publique (juin 1926 - juin 1928) malgré deux changements de premier ministre, 'Ali Chamsi ne recevra que des éloges de la part des diplomates français : Gaillard le juge *“bien disposé à notre égard”* (27 mars 1928), d'Aumale le considère comme *“l'homme politique le plus intelligent et le plus sensé de l'opposition wafdiste”* (9 août 1928), et Si Kaddour ben Ghabrit brosse en une phrase un portrait éloquent : *“C'est un homme remarquablement intelligent, de culture française.”* (22 juin 1928). (ADQO, K-Afrique, vol. 13 et 25).

<sup>103</sup>. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 71, rapport du chargé d'affaires Jacques d'Aumale daté du 10 août 1926.

<sup>104</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 172, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

d'honneur (*madrasat banât al-ashraf*) conservait une section de français en première langue. C'était le seul établissement gouvernemental de la circonscription consulaire du Caire à le faire. Le collège de filles de Choubra et toutes les écoles secondaires de garçons<sup>105</sup> ne l'enseignaient plus qu'en seconde langue.

En ce qui concerne "les écoles musulmanes", les grandes ambitions du début de la décennie avaient également fait place à un bilan plus modeste en 1929-1930. L'action du comité de l'Alliance française du Caire se limitait à assurer le fonctionnement de l'école française d'al-Azhar dont les effectifs étaient inférieurs de moitié à ceux de 1921, et à subventionner l'enseignement du français dans l'école copte de Louxor et dans les écoles de bienfaisance musulmane du Caire, soit 135 élèves chacune.<sup>106</sup>

Il en allait de même dès la rentrée 1928 dans la circonscription consulaire d'Alexandrie. Là, c'est tout l'édifice mis en place depuis le début des années vingt qui menaçait de s'effondrer, par un effet d'entraînement inverse : *"Dans ces conditions, les cours d'enseignement du français que nous avons organisés avec le concours de l'Alliance française dans les écoles primaires égyptiennes privées — 4750 élèves — menacent d'être abandonnés du fait que les élèves ne peuvent plus utiliser le français pour leur admission dans les écoles secondaires. Il est probable que les élèves renonceront à étudier le français, et il y a lieu de craindre aussi que les autres écoles — écoles israélite ou écoles privées indépendantes — ne se voient obligées de diminuer très sensiblement l'enseignement du français pour créer ou intensifier les cours de langue anglaise."*<sup>107</sup>

Ces craintes excessives pour l'heure, et un discours quelque peu défaitiste depuis 1926 doivent être compris à l'aune des ambitions qui étaient celles des représentants français au moment de l'indépendance. Pour Lord Lloyd, en revanche, les jeux étaient loin d'être faits. Les statistiques de la fin des années vingt révèlent l'importance du nombre de professeurs français dans les écoles

---

<sup>105</sup>. Sur les 20 écoles secondaires de garçons d'Égypte à cette date, 13 se situaient dans la circonscription consulaire du Caire : 7 au Caire, et une dans quelques capitales de gouvernorat : Zagazig, Benha, Fayoum, Minia, Assiout, Qena.

<sup>106</sup>. ADN, série Service des Œuvres, sous-série D-Levant, volume n°178, Rapport sur l'activité du Comité de l'Alliance française du Caire au début de l'année scolaire 1929-1930.

<sup>107</sup>. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, Rapport du consul de France à Alexandrie à Henri Gaillard du 19 novembre 1928.

gouvernementales égyptiennes. On en compte 152 en 1928-1929, contre une vingtaine au début de la décennie<sup>108</sup>. Ils sont presque les seuls à assurer l'enseignement de la langue : un enseignant de français seulement sur dix est égyptien, contre 8 français et un suisse ou belge<sup>109</sup>. En accord avec 'Ali Maher pacha, Henri Gaillard avait réussi, dès le début, à éliminer "*les jeunes Égyptiens, présomptueux et avides de situations, [qui] demandent à grand bruit que les places de professeurs de français leur soient réservées.*"<sup>110</sup> L'argument pédagogique masquait difficilement le souhait de trouver en Égypte des débouchés pour des diplômés français.

Il est vrai que depuis 1926, tous les prétextes paraissent bons pour tenter de s'en défaire. Les autorités égyptiennes se plaignent auprès de la légation de leur manque de tact vis-à-vis de leurs collègues égyptiens ou de l'introduction, par certains d'entre eux, "*dans la vie universitaire égyptienne d'idées syndicalistes*"<sup>111</sup>, ce qui leur permet d'en licencier quelques-uns, lorsqu'ils tentent de passer à l'acte. L'effectif ne connaîtra cependant pas de baisse avant la Seconde guerre mondiale et suivra au contraire le développement de l'enseignement secondaire égyptien pour atteindre, selon une source britannique, 230 fonctionnaires français au service du ministère de l'Instruction publique en 1936<sup>112</sup>.

### **Un conflit de moins en moins feutré**

Les pressions britanniques avaient montré leur efficacité, mais aussi leurs limites. Pris entre la surenchère du Wafd<sup>113</sup>, conduit par Mustafa Nahas depuis le décès de Saad Zaghloul en août 1927, et un Palais demeuré très francophile, Lord Lloyd se retrouvait en effet en 1928 face à une situation politique qui s'enlisait

---

<sup>108</sup>. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 162, rapport de Gaillard au Département daté du 16 décembre 1928.

<sup>109</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 174-175, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

<sup>110</sup>. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

<sup>111</sup>. Rapport cité du 16 décembre 1928.

<sup>112</sup>. PRO, FO 407, volume n°219, rapport de Mr Yencken, Acting High Commissioner, to Mr. Eden, letter n°11 (n°977), pp. 12-13, daté du 19 août 1936.

<sup>113</sup>. Le Wafd avait refusé, au début de 1928, le projet d'accord négocié par le premier ministre libéral Abdel Khaleq Tharwat avec Austin Chamberlain, entraînant la chute de son ministère qui précipita, au cours d'un éphémère gouvernement Nahas, la rupture de la coalition entre le Wafd et les Libéraux-constitutionnels.

halshs-00352552, version 1 - 13 Jan 2009

dans la crise, avec des gouvernements et des coalitions instables dont le Palais seul risquait de tirer profit. Le démantèlement des positions “latines” à l’université et dans l’enseignement secondaire était l’une des contreparties tacites d’un soutien britannique au gouvernement non-parlementaire de Muhammad Mahmûd pacha qui se forma à la fin juin 1928, réactivant contre le Wafd une alliance entre les libéraux-constitutionnels et l’*Ittihâd*. Ancien étudiant à Oxford, Muhammad Mahmûd ne voyait aucun inconvénient à rééquilibrer le nombre d’enseignants à la faculté des Lettres au profit des Britanniques, et laissa à son ministre de l’Instruction publique, Lutfi al-Sayyid, on ne peut plus au fait de la situation de l’université dont il avait été recteur, le soin de pourvoir les chaires opportunément déclarés vacantes de philosophie, d’Histoire moderne, de français, d’histoire médiévale, et de géographie. Seules celles de littérature française et de philosophie purent rester françaises.

Les protestations françaises — “*a Gallic outburst of almost indecent vehemence*”<sup>114</sup> — confortaient Lord Lloyd dans son analyse et attestaient l’importance que les diplomates français accordaient à “*ce monopole virtuel dont ils ont jusqu’à présent bénéficié*”<sup>115</sup>. Pas plus que le roi, ils n’entendaient cependant renoncer à leurs projets. En mars 1929, celui-ci fait créer un département des Beaux Arts à l’intérieur du ministère de l’Instruction, appelé à étendre son contrôle sur le musée arabe, l’école des Beaux Arts et le comité des monuments arabes. C’est un français, M. Hauteœur, qui devient Directeur général de l’enseignement des Beaux-Arts, mais ses fonctions ne sont pas encore très bien définies. Il est également prévu que le ministère de l’Instruction prenne en charge le service des Antiquités qui dépendait jusqu’alors des Travaux publics. Lord Lloyd analyse ces restructurations comme le signe qu’une offensive culturelle française de grande envergure se prépare<sup>116</sup>.

Depuis la clôture de l’exposition France-Égypte, le 15 mars 1929, une série de rapports tirent les sonnettes d’alarme. Le 6 avril 1929, c’est une campagne de presse autour de la parution d’un ouvrage de Gabriel Hanotaux *Regards sur l’Égypte et la Palestine*, glorifiant l’enseignement français en Égypte et s’alarmant de l’état de l’université égyptienne qui attire son attention dans *La semaine égyptienne*, journal grec, et dans le journal wafdiste *Al-Watan*. Il signale

---

<sup>114</sup>. Cité par Donald M. REID, *op. cit.*, p. 90.

<sup>115</sup>. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, document cité.

<sup>116</sup>. Cairo, March 23, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°40 (n°263) p. 76, PRO, FO 407, volume n°208.

également une intensification du rythme de venue des conférenciers français dans le pays, qui n'a selon lui, rien de fortuit, et fait partie d'un plan d'ensemble visant "à s'appropriier et à tenir les principales sources de la vie politique du pays."<sup>117</sup>. Il est à présent temps, pour Lord Lloyd, ulcéré de ce qu'il considère comme une "croisade contre l'influence anglaise", de rappeler la France à ses engagements de 1904 de n'entraver l'action britannique ni du point de vue de l'occupation militaire, ni "en aucune autre manière". Malgré les dénégations de Gaillard, il demeure persuadé que cette intensification de la propagande culturelle française a été commanditée depuis Paris, ce qui finit par pousser le Foreign Office à tenter d'y porter un coup d'arrêt, d'abord par une intervention de Lord Lloyd auprès du roi Fouad, puis par une intervention de l'ambassadeur de France à Londres auprès du Quai d'Orsay. Henri Gaillard fait amende honorable et appelle ses compatriotes à plus de discrétion dans leur propagande, jugée trop tapageuse<sup>118</sup>.

L'arrivée au pouvoir des travaillistes en mai 1929 conduit le premier ministre qui accompagne le roi en voyage officiel à Londres dans le courant de l'été à entreprendre des pourparlers avec Arthur Henderson, secrétaire d'État au Foreign Office. A la fin des conversations, c'est un véritable projet de traité que le chef de la diplomatie britannique charge Muhammad Mahmûd pacha de "soumettre au peuple égyptien."<sup>119</sup> Le remplacement de Lord Lloyd par Sir Percy Lorraine en juillet fait que le Palais se sent, comme à l'été 1925, plus libre d'agir et de donner au "peuple égyptien" l'acception restreinte par laquelle le roi entendait définir la société politique. Lorsque le premier ministre revient d'Europe, les ministères siègent encore à Alexandrie. C'est dans la cour d'un collège Saint-Marc flambant neuf, récemment construit par les frères des Écoles chrétiennes à Chatby<sup>120</sup>, qu'il tient une grande réunion pour présenter un projet d'accord déjà en partie éventé par la Chambre des Communes et la presse du Wafd.

---

<sup>117</sup>. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, document cité.

<sup>118</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-40, sous-série Égypte, volume n°34.

<sup>119</sup>. Victor ADM, *L'évolution nationale de l'Égypte (1892-1945)*, Alexandrie, 1945, p. 83.

<sup>120</sup>. Le collège Saint-Marc a été solennellement inauguré quelques mois plus tôt par le roi Fouad, et a reçu le 2 décembre 1928 le Grand-Prix de Langue Française de L'Académie française. Le roi a célébré ce "Vaste et superbe collège, le plus beau de tout le Levant, et qui est l'expression réalisée de la confiance des populations à la grande œuvre éducatrice des Frères" (Archives du Collège Saint-Marc, 101.1)

Le choix du lieu comme du public constituait en eux-mêmes un programme, et la rupture par Muhammad Mahmûd pacha d'un accord tacite avec les Britanniques qui le maintenait au pouvoir. “*Ce discours devait être son dernier acte politique.*”<sup>121</sup> Quelques jours plus tard, le Foreign Office faisait savoir que “la soumission du projet au peuple égyptien” signifiait qu’il devait être présenté à un Parlement librement élu, sur la base du suffrage universel. L’attachement manifesté aux valeurs démocratiques par le gouvernement travailliste de Ramsay MacDonald était aussi la plus sûre garantie de faire échec aux ambitions du Palais qui auraient davantage servi les intérêts français que ceux des Britanniques.

## **2. L’élargissement d’un fossé**

Au delà pourtant des manœuvres et tentatives de manipulation de tous bords qui finissaient par se neutraliser, une voie médiane ménageant les prérogatives des puissances et assignant à chacune leur place dans la hiérarchie des priorités avait fini par s’imposer, portée par l’inertie d’un système éducatif d’État presque totalement anglicisé depuis le début du siècle, soit la durée de “reproduction” d’une génération. L’échec du français à reprendre pied dans l’enseignement gouvernemental avait des causes plus profondes que le seul *veto* mis par les Britanniques.

### **Le chaînon manquant**

C’est dans l’enseignement primaire surtout que le public avait tranché, en boudant, sauf pour les filles, les quelques sections françaises ouvertes. On ne peut rendre entièrement compte de ces choix éducatifs, qui relevaient de stratégies familiales complexes. Il est clair en tout cas que les développements de l’instruction étaient très récents<sup>122</sup>. On assistait donc bien souvent à l’arrivée dans l’enseignement primaire gouvernemental, ou subventionné par le gouvernement, de la première ou deuxième génération de familles à avoir accès à une langue étrangère.

---

<sup>121</sup>. *Ibid.*, p. 84.

<sup>122</sup>. D’après la *Statistique scolaire de l’Égypte*, les effectifs scolarisés dans l’enseignement égyptien “moderne” doublent presque au cours de la décennie, comme ils l’avaient fait entre 1906 et 1911, passant d’un peu plus de 110 000 élèves en 1921-22 à un peu moins de 200 000 en 1930-31.

Or, les pistes avancées dans une récente étude<sup>123</sup> montrent que l'acquisition de langues étrangères dans une famille égyptienne, comme sans doute partout ailleurs, est un processus cumulatif d'une génération sur l'autre : à partir du moment où le français ou l'anglais entrent dans une famille, ils n'en sortent plus, sauf exception. Les exemples étudiés tendent à révéler d'autre part que les garçons, scolarisés plus tôt et plus longtemps, ont toujours été les premiers à acquérir une langue étrangère, alors que l'extension du patrimoine linguistique familial au français dès la première, ou à la deuxième génération, était davantage l'affaire des filles. Ce modèle expliquerait, autant que les guerres de position entre diplomates français et britanniques, arbitrées au gré des choix stratégiques des libéraux-constitutionnels et des périodes d'autocratie, le peu de succès rencontré par les sections de français-première langue chez les garçons lors de leur mise en place.

Quarante ans d'occupation britannique avaient donné à l'anglais un avantage décisif et pratiquement irréversible dans l'enseignement gouvernemental. Avec une extension, certes encore bien mesurée, de l'instruction, le temps des décisions enlevées "à la hussarde"<sup>124</sup> était révolu, au moins dans le domaine éducatif qui touchait de trop près aux stratégies de promotion sociale des familles. Une opinion publique était en train de se constituer, et rendait "impossible"<sup>125</sup> toute décision ministérielle de complaisance envers des intérêts étrangers qui ne serait pas allée dans le sens des aspirations des élèves et de leurs parents, comme de la capacité des seconds à aider les premiers dans leur scolarité.

La répartition des rôles entre les sexes qui s'esquisse dans l'enseignement gouvernemental au milieu des années vingt, et qui ne fera que s'accroître, peut s'analyser comme une forme de capitalisation des langues étrangères, résultat d'une stratégie conduite par les familles égyptiennes ayant accès à

---

<sup>123</sup>. Frédéric ABECASSIS, Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH, "Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte au XX<sup>e</sup> siècle", in *EMA*, n° 29, premier trimestre 1997, p. 83-99.

<sup>124</sup>. Allusion au titre d'un chapitre de Robert SOLE, *L'Égypte, passion française*, Paris, Seuil, 1997, p. 115, concernant la décision enlevée par Ferdinand de Lesseps de percer l'isthme de Suez, tout en faisant en partie financer le projet par le trésor du vice-roi.

<sup>125</sup>. C'est l'analyse que livre Sir Percy Lorraine en mars 1930, pour démentir des rumeurs de remplacement massif de fonctionnaires britanniques par des français au ministre de l'Instruction publique. (letter n°92 (n°239), p. 124, PRO, FO 407, volume n°209).

l'enseignement "moderne". Mais elle est aussi une conséquence de la violence symbolique exercée sur elles, "*cette violence dont on est à la fois le sujet et l'objet*", qui les conduit à "*se diviser contre elles-mêmes*", un peu à l'image des familles paysannes du Béarn étudiées par Pierre Bourdieu.<sup>126</sup>

Les stratégies de scolarisation ne peuvent, certes, être totalement assimilées aux stratégies matrimoniales qui faisaient l'objet son enquête, bien qu'elles en constituent le prélude nécessaire<sup>127</sup>. Mais il est clair que ces orientations distinctes dans l'apprentissage des langues étrangères "*manifestent dans leur antagonisme même que le groupe ne veut pas pour ses filles ce qu'il veut pour ses garçons, ou pire, qu'il ne veut pas au fond de ses garçons pour ses filles, même s'il veut de ses filles pour ses garçons.*"<sup>128</sup> Dans une société où l'éducation des filles est conçue avant tout comme une préparation au mariage, et n'est pas — encore — investie de véritable enjeu professionnel<sup>129</sup>, la langue de scolarisation des filles, contrairement à celle des garçons qui doivent avant tout songer à "se faire une situation" dans l'administration, peut encore être une langue étrangère "choisie" et non "imposée". Mais cette fois, c'est le français, par son statut dominant, qui tient l'avantage pour un nombre non négligeable de familles. Le consul de France au Caire ne s'y trompe pas, lorsqu'il écrit en 1929 : "*D'une façon générale, l'enseignement du français est particulièrement recherché par les jeunes filles pour lesquelles la connaissance de notre langue, de notre littérature, et même de notre histoire est une forme de l'éducation au moins autant qu'une branche de leur savoir.*"<sup>130</sup> Ce dernier rameau n'était pas forcément considéré comme le plus indispensable.

---

<sup>126</sup>. Pierre BOURDIEU, "Reproduction interdite, la dimension symbolique de la domination économique", in *Études rurales*, n° 113-114, 1989, cité dans Pierre BOURDIEU, *Réponses*, Paris, 1992, p. 141.

<sup>127</sup>. le plus souvent, d'ailleurs, dans des mariages vécus du côté des femmes sur le mode de la "mésalliance" culturelle Cf. "Histoires de familles...", article cité, notamment le cas de la famille F, p. 94.

<sup>128</sup>. Pierre BOURDIEU, *op. cit.*

<sup>129</sup>. Irène FENOGLIO, *Défense et illustration de l'Égyptienne, Aux débuts d'une expression féminine*, Le Caire, CEDEJ, Dossier 2, 1988, p. 74 et suiv. La question du travail féminin ne fera son apparition dans les revues féminines d'Égypte que vers la fin des années 1930, et de façon extrêmement timide et ambiguë, pour les seules professions exaltant un rôle traditionnel de la femme, notamment l'enseignement.

<sup>130</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 171 à 184, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département, a.s. de l'enseignement du Français en Égypte.

### **Vers une normalisation des filières**

En l'espace d'une décennie, l'image de la France et du français s'étaient toutefois profondément modifiés. Un statut privilégié pouvait être admis aussi longtemps que l'un et l'autre se posaient comme un recours face à une langue anglaise portée par l'occupant. Mais le français ne pouvait continuer à être perçu comme une "langue libératrice" que dans la mesure où il était susceptible de garantir "l'indépendance" par la promotion sociale des cadres futurs de l'Égypte. C'était là tout l'enjeu de la politique des "écoles musulmanes". Or, d'une part, les guerres coloniales menées au Maroc et surtout en Syrie révélaient des visées impériales qui n'avaient rien à envier à celles des Britanniques. Cela n'avait pas grand chose de nouveau, et ce n'était sans doute pas le plus déterminant. D'autre part et surtout, le quadruplement des effectifs de l'enseignement égyptien en moins de trente ans confortait une politique de réévaluation des diplômes français et des filières qui y conduisaient, afin de soutenir la concurrence de diplômés égyptiens à la valeur nominale identique. Ce dessein était avant tout celui du ministère de l'Instruction publique français, et avait une portée générale qui dépassait le seul contexte proche-oriental. S'il faisait en Égypte comme au Levant le jeu des clientèles de la France anciennement constituées, il heurtait en revanche de plein fouet les tentatives d'extension de cette clientèle menées par la légation de France et avalisées par le Quai d'Orsay.

En dépit des moyens déployés, le français demeurait d'un accès très limité au regard de la demande sociale d'instruction. Ainsi, son caractère de classe et son lien intime avec les "minorités" commençaient à apparaître à nu. Ce nouveau trait était encore accusé par la valeur d'usage des diplômes français et égyptiens dans les filières d'études qu'ils ouvraient en pratique, et sur le marché du travail.

Un retour en arrière au tout début des années vingt s'impose pour réaliser l'importance de ce point. Dans la perspective d'une évolution rapide de la situation politique du pays, toute occasion était bonne pour tenter de former "à la française" les futurs cadres de l'Égypte indépendante. Dès 1920, au moment où la Délégation égyptienne négocie à Londres avec Lord Milner, Henri Gaillard laisse entendre à un interlocuteur égyptien qu'il faciliterait volontiers la tenue de stages à l'école libre des sciences politiques ou à l'école des Hautes Études commerciales pour un personnel diplomatique susceptible d'être appelé à représenter l'Égypte sur la scène internationale. Cela, sous réserve, bien entendu, que l'Angleterre accepte une représentation consulaire de l'Égypte à l'étranger. En l'absence d'université d'État égyptienne vouée à former l'élite administrative

du pays, les élèves sortis de l'enseignement secondaire égyptien, d'Al Azhar, de certaines écoles supérieures ou spéciales où le diplôme de fin d'études secondaires n'était pas exigé constituaient la cible privilégiée des puissances européennes, désireuses de les intégrer à leur clientèle. En février-mars 1920, les autorités françaises et britanniques s'alarment de l'existence d'un courant migratoire d'étudiants égyptiens vers Berlin, en milieu d'année scolaire, qui a pu atteindre un rythme de 130 départs d'Égypte par semaine. Les avantages du taux de change, de la vie moins chère, dont "une certaine presse indigène" se faisait l'écho, ne pouvaient expliquer à eux seuls le phénomène, qu'ils attribuaient plutôt à une importante propagande nationaliste ou panislamique, en liaison avec des foyers suisses et moscovites.

Ce flux d'étudiants vers l'Allemagne s'arrêta rapidement de lui-même, sur les désillusions d'étudiants mal préparés à ce voyage. Mais c'est dans ce contexte encore incertain qu'à Paris, le directeur de l'enseignement supérieur, M. Coville, recommanda aux recteurs d'être particulièrement vigilants sur la validité des candidatures des étudiants étrangers à l'examen spécial qui leur ouvrait les portes de l'université française. Le règlement de cet examen, institué en 1912, prévoyait qu'il était "*uniquement réservé aux étudiants originaires de pays où l'enseignement secondaire n'est pas organisé de façon équivalente à l'enseignement secondaire français.*"<sup>131</sup> L'Égypte était doublement montrée du doigt dans la circulaire : non seulement le diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat égyptien) permettait l'accès, par équivalence<sup>132</sup>, à l'université, mais des jurys de baccalauréat (français) fonctionnaient chaque année à Alexandrie. Il n'y avait donc aux yeux de l'administration française pas d'excuse, si l'on arrivait d'Égypte pour étudier en France, à ne pas avoir l'un ou l'autre baccalauréat. Il s'agissait dès lors de mettre fin à des situations dérogatoires "*justifiées par les circonstances de guerre*"<sup>133</sup> et de faire des diplômes de fin d'études secondaires, français ou égyptiens, la norme unique d'entrée à l'université.

La portée concrète d'une telle mesure, révélée au public d'Égypte par le quotidien *Al Akhbar* du 9 mai 1921<sup>134</sup> n'échappait pas au ministère des Affaires

---

<sup>131</sup>. Circulaire du 16 avril 1921, ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°167.

<sup>132</sup>. En vertu de l'arrêté du 16 novembre 1916.

<sup>133</sup>. *Ibid.*

<sup>134</sup>. Ce journal, qui tirait en 1926 à 4 000 exemplaires, était l'organe du parti national égyptien créé par Mustafa Kamel.

étrangères, où s'élaborait en partie la "politique musulmane de la France". Elle excluait notamment les héritiers des "*familles les plus riches et les plus influentes de la population indigène*"<sup>135</sup> éduqués par des précepteurs, qui n'avaient pas converti tout de suite leurs titres nobiliaires ou leur capital foncier en titres scolaires, mais avaient conservé l'habitude "séculaire" de briguer sans passer par un cursus secondaire des diplômes d'universités européennes, particulièrement côtés à leur retour<sup>136</sup>. En Égypte comme en Europe, la Grande Guerre avait emporté avec elle *Le monde d'hier*,<sup>137</sup> et tendait à imposer comme seule légitime une validation des savoirs par les États.

C'est surtout parmi les juristes que cette mesure était susceptible d'avoir le plus de conséquences. Le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères ne manque pas de le souligner, en se faisant l'avocat d'une interprétation plus souple des textes auprès du ministre de l'Instruction publique : "*Il existe [...] en Égypte, comme en tout pays musulman des écoles d'un caractère religieux considérées comme établissements d'enseignement supérieur (Université d'Al Azhar, écoles des Cadis, etc...). La renommée de ces écoles dans le monde musulman est très grande. Elles ne préparent et ne peuvent préparer à aucun baccalauréat. Mais les étudiants qui en sortent à un âge souvent relativement avancé (25 ou 30 ans) sont rompus pour la plupart à toutes les disciplines qui ont pour objet la connaissance du droit musulman. Ils sont généralement aussi très aptes (des exemples nombreux le prouvent) aux études de droit français. Ce serait porter un coup fâcheux à notre influence que de les écarter de nos facultés où leurs prédécesseurs qui y ont été autrefois admis sans diplôme, ont en général parfaitement réussi.*"<sup>138</sup>

Au delà de la petite école française d'Al-Azhar subventionnée par l'Alliance française, c'était l'accès à l'École française de Droit sur un simple examen local qui risquait de se trouver invalidé. Avec lui aurait disparu la filière

---

<sup>135</sup>. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°167, lettre datée du 3 juin 1921.

<sup>136</sup>. On comprend mieux, à l'évocation de ce profil, la conjonction d'intérêts qui avait pu aboutir au décret du 10 avril 1897. Celui-ci ne reconnaissait comme valables en Égypte parmi les diplômes étrangers de bachelier, que ceux passés à l'étranger et délivrés par le siège même de l'université. Mesure destinée à l'époque à briser l'essor de l'enseignement français, elle scellait aussi le compromis entre les Britanniques et la classe dirigeante égyptienne dont elle limitait, voire interdisait l'extension aux "local foreign minorities".

<sup>137</sup>. Allusion au titre de l'ouvrage posthume de Stéfan ZWEIG, Stockholm, 1944.

<sup>138</sup>. *Ibid.*

qui, d'Al-Azhar à la licence en Droit, assurait à la France au sein des tribunaux mixtes une clientèle constituée “d'égyptiens peu fortunés, parmi lesquels des fonctionnaires qui veulent, en acquérant notre formation juridique, améliorer leur situation ou s'en créer une en qualité de roliste, huissier, commis, greffier, etc... dans les juridictions mixtes.”<sup>139</sup> En 1929 encore, un cinquième des effectifs de l'École française de Droit y était entré grâce à cet examen d'admission, que Gaillard se refuse à supprimer, malgré les retours à la charge répétés de Paris<sup>140</sup>. Pour ces étudiants sortis d'Al-Azhar, issus des classes moyennes musulmanes, le passage à l'École française de Droit à un âge tardif permettait une réorientation *in extremis* de “l'enseignement traditionnel” vers “l'enseignement moderne”. Cela devait valoir à la France une profonde reconnaissance de leur part<sup>141</sup>. En effet, les manifestations récurrentes des Azharistes au cours des années vingt, tout comme la fronde en février 1926 des étudiants de Dal-al-'Ulum — seule la menace d'une sanction les contraignit à renoncer au tarbouche et au costume européen des *effendi-s* qu'ils avaient décidé d'adopter au lieu de leur tenue réglementaire, turban et caftan —, montrent à quel point l'enseignement azhariste était en voie de dépréciation, même s'il restait, d'un point de vue quantitatif, le plus important d'Égypte.

---

<sup>139</sup>. Lettre d'Henri Gaillard au Département, datée du 3 avril 1929, ADN, série Le Caire - Ambassade, volume 161.

<sup>140</sup>. La proportion était sans doute bien plus forte avant 1923, mais, cédant aux pressions du ministère de l'Instruction publique français, le jury d'examen d'entrée se montra en novembre de cette année-là particulièrement sélectif et découragea pour plusieurs années consécutives les candidatures d'azharistes.

<sup>141</sup>. L'examen d'entrée à l'École française de Droit paraît taillé sur-mesure pour les anciens élèves des cours du soir de l'école française Al-Azhar. Un brouillon corrigé de sujet d'examen des années 1920, égaré dans les archives en témoigne : “*Littérature : Que pensez-vous du caractère que La Fontaine attribue aux animaux ? Appuyez votre opinion d'après des exemples tirés des fables que vous connaissez.*

*Histoire : Que ~~pensez~~ savez-vous [sic] des souverains qui ont gouverné l'Égypte de 1800 à 1875 ?*

*Philosophie : ~~Certifiez~~ justifiez [sic] cette parole de Bacon : “Plus on sait, plus on peut”, en se plaçant du point de vue des rapports de la science et de l'industrie.”*

Le premier sujet permettait de s'inspirer largement de ce qui avait été appris dans les cours du soir ; le deuxième et le troisième invitaient à glorifier l'action de la France en Égypte au siècle précédent, dans une formulation qui rappelait à la fois l'origine européenne des sciences et techniques, et le hiatus séparant les savoirs traditionnels des modernes. Le tout consistait à trouver le juste équilibre entre la flagornerie, les faits historiques et l'opinion que l'examineur n'ose imaginer personnelle. Tout paraît en effet en place pour que cette dernière n'affleure pas.

Ces contradictions internes de l'École française de Droit éclairent d'un jour nouveau les vellétés d'indépendance manifestées en 1925 vis-à-vis de la faculté de Droit de Paris. Présentes dès le début des années vingt, elles n'éclatèrent pas au grand jour avant la fin de la décennie. Dès novembre 1923, il fut décidé de modifier le règlement de l'école, en vue d'empêcher les ressortissants français n'ayant pas le baccalauréat (ou son équivalent) de se présenter à l'examen d'admission. Il s'agissait d'éviter un contournement par des Français (très peu nombreux) des règles d'inscription dans une université française, et de ne prendre de non-bacheliers que parmi les sujets locaux, égyptiens musulmans de préférence, voués quoi qu'il en soit à rester sur place. C'était là entériner une collation de titres et diplômes ambigus, qui confinait au faux-monnayage.

Le cas, qui ne pouvait manquer d'arriver, se présenta au cours de l'année scolaire 1929-30. Un étudiant non-bachelier, entré à l'École française de Droit sur examen d'admission, demandait à passer ses examens et poursuivre ses études à la faculté de Droit de Grenoble. Le résultat de sa demande fut un sévère rappel à l'ordre du ministre de l'Instruction publique aux responsables de l'école. Il donna néanmoins son accord pour le maintien de l'examen d'entrée, à condition que celui-ci n'ouvre droit à aucune équivalence avec le baccalauréat, dans le strict cadre d'une licence en droit accordée par l'École française de Droit sans scolarité ultérieure en France<sup>142</sup>. Le cas se produisit à nouveau en 1933, et concernait les deux fils du ministre de l'Intérieur syrien, qui avaient fait leurs études au Caire et étaient en route pour Paris. Le directeur de l'École française de Droit, qui venait de revendiquer à nouveau une plus grande autonomie par rapport à la faculté de Droit de Paris eut beau jeu de rétorquer que ce comportement tenait à l'ambiguïté du statut de l'institution. Un diplôme que l'on pouvait croire d'État n'avait en réalité pas plus de valeur, pour une partie non négligeable des étudiants, qu'un simple diplôme d'établissement.

Ainsi, tout comme au consulat où l'on distinguait soigneusement les citoyens des protégés, deux niveaux d'inscription coexistaient à l'École française de Droit. Une "immatriculation" sur les registres de la faculté de Droit de Paris, automatique pour tous les étudiants dès lors qu'ils versaient des droits d'inscription, n'était pas une inscription en faculté, et ne pouvait autoriser de plein droit un transfert dans une autre université française. Celui-ci relevait d'un

---

<sup>142</sup>. ADN, série Le Caire - Ambassade, volume 161, correspondance datée de mars 1929

pouvoir quasi-discrétionnaire du doyen de la faculté de Droit de Paris. Ce principe très “capitulaire” d’inspiration, finit par être éventé à mesure que grossissent dans les années trente les demandes de transfert et d’inscription aux examens en France, parcimonieusement accordées par Paris. Le mouvement, qui anticipait une probable extension à l’enseignement supérieur du décret du 10 avril 1897 témoignait d’une confiance de plus en plus mesurée dans l’institution “locale” et de la volonté, pour ceux qui en avaient les moyens, de bénéficier d’une pleine garantie d’État.

Un phénomène similaire était en effet à l’œuvre du côté égyptien, où la mise en place de l’université tendait à instaurer la filière secondaire-supérieur en norme impérative, et entraînait progressivement des mesures de protection des diplômés nationaux contre la concurrence de ces vrais-faux diplômes étrangers. Le nouveau Règlement général judiciaire, demeuré en chantier tout au long des années vingt prévoyait de limiter l’accès au barreau mixte aux seuls titulaires d’un certificat d’études secondaires. Il s’agissait officiellement d’élever le niveau de qualification, mais aussi de diminuer la pression sur un barreau qui comptait, en 1926, plus de 700 membres entre Le Caire, Alexandrie, Mansoura et Port-Saïd.<sup>143</sup> La mesure fut rendue effective le 5 mars 1931 par un décret-loi qui prévoyait néanmoins une période transitoire. Il répondait ainsi à la demande des étudiants de l’École française de Droit non-bacheliers, soutenue par Henri Gaillard, et leur laissait le temps d’achever leur scolarité<sup>144</sup>. La filière d’accès par examen d’entrée qui était déjà en voie d’extinction sous la pression de Paris, fut complètement abandonnée à la rentrée 1934 sous l’effet de règlements élaborés au Caire.

### **Le repli sur les missions scolaires privées**

Au fil de la décennie, des filières de formations nouvelles se mettaient en place, et limitaient, pour asseoir leur existence et s’assurer la meilleure cotation possible, les jeux de passage entre elles. Elles avaient ainsi tendance à se cloisonner et à devenir de plus en plus étanches et exclusives les unes des autres.

---

<sup>143</sup>. Alfred CATZEFLIS, “La formation du barreau mixte”, in *Livre d’or du cinquantenaire des juridictions mixtes en Égypte, 1876-1926*, Alexandrie, 1926, p. 226.

<sup>144</sup>. C’est une lettre des étudiants dans cette situation qui semble avoir alerté Henri Gaillard, dès le printemps 1930. Dans un français excellent, parfaitement calligraphié, les étudiants développaient une argumentation juridique pour réclamer une période de transition de trois ans, et insistaient sur les sacrifices financiers importants qu’ils avaient dû consentir pour parvenir à faire leurs études à l’École française de Droit. (ADN, série Le Caire - Ambassade, volume 161).

Ce qui, en définitive, peut être interprété comme un arbitrage en faveur des clientèles traditionnelles de la France en Orient explique très largement la manière dont se structure la mission scolaire au cours de la décennie. A la rentrée 1922, le journal *La Réforme*<sup>145</sup> en présente une statistique détaillée<sup>146</sup> C'est dans les missions gouvernementales que l'Angleterre tient l'avantage décisif. Sur les 179 étudiants, 157 y ont été envoyés, contre 21 en France et un seul en Suisse. La France ne l'emporte sur la Grande-Bretagne que dans deux ministères : la Justice et les Affaires étrangères, avec toutefois de très faibles effectifs. En ce qui concerne "les étudiants sous surveillance", l'avantage demeure, mais est moins prononcé : 236 se sont orientés vers l'Angleterre, contre 163 vers la France.

Le ton était donné pour la décennie. Gaillard eut beau faire attribuer à l'Égypte un terrain à la cité universitaire de Paris en 1928, ce n'était plus que pour concurrencer Rome, et non Londres. En 1931, la mission égyptienne en Angleterre groupait à elle seule 284 étudiants sur un ensemble de 402 (71%), alors que la mission scolaire en France était de 63 unités (16%)<sup>147</sup>.

Si la mission scolaire gouvernementale était en déclin en France, le nombre de bacheliers qui y étudiaient à leurs frais était en plein essor. L'estimation de leur effectif était rendue difficile par le statut des "protégés français" qui ne se soumettaient pas forcément au contrôle de la mission égyptienne à Paris, ni à celui du consulat d'Égypte. Une note du 11 janvier 1924 évalue à plus de 400 les étudiants égyptiens suivant des cours dans les facultés françaises, parmi lesquels une soixantaine de fonctionnaires envoyés par les ministères des Affaires étrangères, des Travaux publics et des Communications. En 1931, les services diplomatiques égyptiens estiment quant à eux le nombre des jeunes Égyptiens poursuivant leurs études en France à 1300.<sup>148</sup>

Henri Gaillard demeure quant à lui bien circonspect devant la part prise par les institutions métropolitaines dans le développement de l'influence française sur les Égyptiens. Comme dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et pour des raisons similaires, le bilan doit être très fortement nuancé : "*Mais,*

---

<sup>145</sup>. Ce journal, fondé en 1900 à Alexandrie, avait un tirage de 4 000 exemplaires en 1926. Gaillard note qu'il "*défend avec beaucoup de talent les intérêts français en Égypte*".

<sup>146</sup>. "Les Étudiants égyptiens en Europe", *La Réforme*, 27 octobre 1922, ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°21, p. 97.

<sup>147</sup>. ADN, série Le Caire - Ambassade, volume n°167, lettre de Gaillard du 12 juillet 1932.

<sup>148</sup>. ADN, série Service des Oeuvres, sous-série D-Levant, volume n°178, lettre de Fakhry pacha au ministre des Affaires étrangères du 1<sup>er</sup> août 1931.

*quelle que soit cette part, elle ne fait pas disparaître le danger que représente pour notre influence l'extension de la mission scolaire à Londres. En effet, tandis qu'une grande partie des étudiants égyptiens qui vont librement en Europe ne recherchent que la satisfaction d'amour-propre de la possession d'un diplôme et les autres l'exercice de carrières libérales, les étudiants appartenant aux missions officielles sont tous destinés à entrer dans l'administration égyptienne dont ils forment les cadres supérieurs. Étant donnée la docilité du Gouvernement égyptien actuel vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle il cherche à tout prix à conclure un traité qui peut seul consolider sa situation il faut s'attendre à ce que grandisse encore l'importance de la mission scolaire égyptienne de Londres, et par suite l'influence anglaise dans l'administration égyptienne.”<sup>149</sup>*

\*

\*

\*

D'un usage limité à des “satisfactions d'amour-propre” et à la recherche de “carrières libérales”, le français n'avait pu être porté bien longtemps ni très loin au cœur de l'État par le mouvement national qui s'était exprimé en 1919. Au terme des années vingt, les choses n'avaient pas beaucoup changé par rapport au début de la décennie, malgré toutes les faveurs dont le français avait pu paraître disposer. Il avait certes connu une extension non négligeable dans le réseau éducatif gouvernemental ou subventionné. Mais, enseigné à petite dose, à un âge relativement tardif, et pour partie dans des milieux provinciaux où il était d'introduction récente, il ne permettait d'acquérir qu'un pâle reflet de l'aisance que retiraient de leur scolarité ceux qui fréquentaient les écoles françaises depuis plusieurs générations, et avaient fait du français, par la scolarisation précoce des filles, une langue maternelle.

#### *Une langue de minoritaires ou d'élites*

En contrepartie des difficultés à l'apprendre, les gratifications institutionnelles étaient bien minces. Le français était inutile pour accéder à l'école secondaire ; il n'était qu'une matière parmi d'autres, de plus ou moins grande importance selon la section, du certificat d'études secondaires égyptien ; il n'avait enfin pu s'imposer, ainsi que l'aurait souhaité le roi, comme une condition impérative d'entrée à l'université, sauf à la faculté de Droit et dans le département

---

<sup>149</sup>. Lettre citée du 12 juillet 1932.

de français de la faculté des Lettres. Exclu en pratique de l'administration, et appelé en disparaître totalement, il n'ouvrait désormais la voie aux filières les plus prestigieuses et les plus lucratives qu'au prix d'un passage par des écoles françaises sélectives, dont les possibilités d'accueil étaient de toute façon limitées, obligatoirement suivies d'études en France onéreuses et presque entièrement supportées par les familles.

Dans ces conditions, le français ne pouvait servir à constituer l'ossature de la société politique appelée à diriger l'Égypte "indépendante" qu'au prix d'une réduction de celle-ci à sa plus simple expression. C'était là tout le calcul politique du roi et des élites qui gravitaient autour du Palais, dans leur version *ittihad*-iste ou *sha'b*-iste à partir de 1931<sup>150</sup>. La légitimité se devait d'être islamique, mais la pratique "technicienne" du pouvoir ne pouvait passer que par l'usage du français, au niveau le plus élevé de notabilité, de titres universitaires (européens) et de richesse. Il en allait non seulement de l'affirmation d'une souveraineté monarchique, mais de la pérennité de cultures familiales aristocratiques en partie constituées autour du français depuis plusieurs générations.

### *Une France monarchiste en Égypte*

Les responsables français, et Henri Gaillard en particulier, avaient assez bien perçu le glissement partisan que représentait un engagement inconditionnel aux côtés du Palais. Plus que des risques, ils y voyaient plutôt dans l'immédiat leur plus gros atout. Héritée de leurs carrières coloniales, la chape de mépris dont ils accablaient la jeune génération d'Égypte — travestie dans le meilleur des cas, et surtout pour les professeurs, en un paternalisme anachronique au regard de l'investissement consenti à l'instruction — les conduisait à sous-estimer la vigueur d'un sentiment national que leur dédain même contribuait à attiser. Il faut dire que dans les institutions scolaires, celui-ci ne s'exprimait devant eux le plus souvent, que sur le mode de la déférence. Les diplomates français étaient en outre armés de préjugés très profonds, mais aussi très largement confirmés par la valeur des diplômes sur le marché libéral de l'emploi, sur les qualités respectives des formations égyptiennes et françaises. Ces postulats idéologiques les empêchaient

---

<sup>150</sup>. Le parti du peuple — *hizb al-Sha'b* — fut créé par Isma'îl Sedqi en 1931 pour répondre au boycott des élections décidé par le Wafd et les libéraux constitutionnels et pour maintenir, au côté du parti de *l'Ittihad*, la fiction d'un pluralisme politique malgré l'abrogation de la constitution de 1923.

de réaliser à quel point les filières d'État, quelle que fût leur "valeur", conféraient à ce sentiment national une armature institutionnelle forte et alimentaient les ambitions des étudiants à occuper, dans la société politique, une place conforme à leurs titres scolaires "nationaux".

Aussi assistent-ils au jeu politique égyptien dans le courant des années vingt en spectateurs de plus en plus engagés. Dès 1920, Gaillard signalait l'intention des dirigeants égyptiens de "*créer un Gouvernement ayant assez d'autorité et de force pour pouvoir résister à la politique de surenchère à la fois nationaliste et démagogique qu'ils prévoient. Mais on aperçoit mal comment ils pourraient y parvenir avec le régime parlementaire prévu par le projet d'accord et pour lequel le pays est loin d'être préparé.*"<sup>151</sup> Il marquait ainsi sa préférence pour un régime autoritaire, appuyé sur des hommes politiques et hauts-fonctionnaires égyptiens "*bien disposés envers nous.*"<sup>152</sup>

Après une période de méfiance, le divorce politique définitif avec les nationalistes eut sans doute lieu lors de la crise de l'automne 1924. Les conseils que Lord Lloyd reçut avec grand intérêt de Gaillard "*en raison de [s]on passé au Maroc*"<sup>153</sup>, la reprise en main de la presse française de métropole, qui s'était, dans un premier temps plutôt montrée favorable aux Égyptiens, et la réaffirmation par Édouard Herriot au gouvernement britannique du caractère toujours actuel de l'accord de 1904 pouvaient passer inaperçus. Mais l'acclamation par "les colonies européennes" des troupes britanniques au Caire et à Alexandrie<sup>154</sup> marquait les limites de l'irénisme qui avait prévalu en 1919<sup>155</sup>. La suspension de la constitution en 1928 recueillit l'approbation de la légation, et un commentaire éloquent, jusque dans l'usage qui est fait des majuscules, sur le choix politique de la France en Égypte : "*Pour le moment, les seules personnalités sur lesquelles nous puissions nous appuyer sérieusement et qui nous soient assez favorables,*

---

<sup>151</sup>. Lettre de Gaillard datée du 28 octobre 1920, ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°15, p. 243-244.

<sup>152</sup>. *Ibid.*

<sup>153</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°23, p. 109. Lettre de Gaillard datée du 25 novembre 1924.

<sup>154</sup>. *Ibid.*, p. 108.

<sup>155</sup>. Parmi les manifestations de fraternisation du printemps 1919, on peut signaler la pétition conjointe des "*étudiants des écoles gouvernementales et libres d'Alexandrie*" adressée le 16 mars au consul de France, évoquant, dans un français parfait le soutien à la revendication d'indépendance de leurs "*concitoyens étrangers*" (ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°12, p. 43).

sont le Roi et les ministres Ittihadistes, genre Aly Maher. C'est déjà grâce au Roi qu'une place importante nous a été réservée à l'Université et dans divers services (Musée arabe, Commission douanière, etc...). Plus nous irons, plus ce sera sur Lui que nous devons compter. Et en cela, nous serons peut-être servis par les événements et par le développement même de la politique intérieure égyptienne.”<sup>156</sup>

### *Perspective impériale et politique des minorités*

La confusion des intérêts de la France avec ceux de la monarchie en Égypte avait aussi une origine plus concrète que les opinions et les analyses à court terme de ses diplomates les plus conservateurs. Ceux-ci se montrent en effet préoccupés d'éviter une “contamination” du *Destûr* tunisien par l'exemple du Wafd égyptien. Dans la perspective de “la politique musulmane de la France”, la défense de l'Empire passait par Le Caire et les autres capitales du Machrek. Elle passait aussi par une protection effective des communautés clientes, qui supposait entre autres le maintien d'un statut privilégié au français.

Le mouvement national, parce qu'il se réclamait d'une légitimité populaire, et que le peuple d'Égypte était dans son immense majorité analphabète, ne pouvait espérer conserver une force de mobilisation autrement qu'en arabe. Parce que d'autre part, les jeux de miroirs de l'élite se conjuguèrent pour faire de l'arabe une langue dominée, et par là même un signe de reconnaissance revendiqué comme un étendard de l'égyptianité, il s'opposait, structurellement, point par point au français. Celui-ci était en effet une langue utilisée comme un instrument de domination, à la fois ultra-minoritaire dans le pays et par ailleurs très liée aux minorités confessionnelles. Que le régime politique de l'Égypte évolue vers un “État islamique” reposant sur le “*rejet du despotisme et l'adéquation avec la volonté populaire*”<sup>157</sup> ou un régime parlementaire fondé sur l'instruction gratuite pour tous, comme pouvait l'envisager une lecture de la constitution de 1923, la position des minorités clientes de la France se trouverait gravement fragilisée. Moins d'ailleurs par “xénophobie” ou “fanatisme religieux” au sens où l'entendaient les diplomates

---

<sup>156</sup>. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°25, lettre du chargé d'affaires Jacques d'Aumale à Briand du 13 août 1928.

<sup>157</sup>. Rachid RIDA, *Le Califat et l'imamat suprême*, Le Caire, 1923, cité par Abdou FILALI-ANSARY dans son introduction à l'ouvrage de Ali ABDERRAZIQ, *L'islam et les fondements du pouvoir*, *op. cit.*, p. 16. (Cf. également Henry LAURENS, *L'Orient arabe*, *op. cit.*, p. 211).

français que par une inversion de valeur des biens symboliques, conséquence directe de leur distribution inégalitaire et de la force du nombre.

Le roi, parce qu'il avait fait sien le projet "civilisateur" de Muhammad 'Alî et qu'il multipliait les signes d'ouverture envers les minorités, se posait donc comme le plus sûr garant de la continuité d'un ordre ottoman qui leur reconnaissait une existence et assignait à chacune sa place dans l'État, fût-elle à titre de simple protégée. Les Français, condamnés à se replier comme vingt ans auparavant sur un réseau scolaire particulièrement bien coté ne pouvaient plus légitimer celui-ci, comme ils l'auraient souhaité, par la promotion sociale du plus grand nombre. Ils se font désormais les défenseurs de "l'école intercommunautaire", susceptible de promouvoir pour leurs protégés un statut personnel égalitaire.